

VILLE DE TOURNEFEUILLE
HAUTE-GARONNE

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Étaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Maryline RIEU, Bernard BENSOUSSAN, Rachida LUCAZEAU, Bruno LOMBARDO, Élisabeth HUSSON-BARNIER, Matthieu BOURGASSER, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Daniel FOURMY, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Édith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Jean-Luc FAURE, Laurent SOULIE, Mathilde TOLSAN, Larbi MORCHID, Élisabeth TOURNEIX-PALLME, David MARTINEZ, Frédéric ORILLAC, Agnès DEFOSSÉ, Stéphane MERIODEAU, Nadine STOLL.

Absents ayant donné pouvoir :

Élisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Maryline RIEU
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Laurence STASKIEWICZ
Sophie VALCKE ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN
Mathilde TOLSAN ayant donné pouvoir à Laurent SOULIE
Frédéric ORILLAC ayant donné pouvoir à Larbi MORCHID

Étaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

● ● ●

Monsieur le MAIRE : La cloche traditionnelle de Tournefeuille a retenti pour marquer le début de ce conseil municipal du 28 mars. Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, Mesdames et Messieurs qui sont présents dans la salle et qui vont suivre nos débats, Mesdames et Messieurs, celles et ceux qui vont suivre notre retransmission en direct ou bien qui le feront en différé. Depuis notre dernier conseil municipal le 14 février dernier, six semaines ont été jalonnées de beaux événements sur notre commune, les carnivals sur Pahin et la Paderne qui s'appuient sur la vivacité de nos maisons de quartier, le festival Gospel Touch que nous avons été nombreux à suivre cette année qui précède le Bloom Festival qui arrive dans quelques jours. Nous avons pu effectivement participer à quelques beaux événements sportifs avec de beaux résultats, notamment en Hockline, le roller hockey et puis pour l'escalade aussi pour des catégories d'âge dans une compétition en régional qualificative pour des finales nationales. Nous souhaitons effectivement à ces champions tournefeullais de bien progresser dans leur discipline.

J'ai présidé la semaine dernière le Conseil Local de la Sécurité, de la Prévention et de la Délinquance en compagnie des représentants de l'État, du Préfet, de la Police nationale, de la justice, sans oublier les établissements scolaires, les bailleurs et l'ensemble des partenaires de la prévention. Je ne les cite pas tous, mais nous retrouvons la MJD, le FBP, la PJJ, enfin toutes ces structures, ces organismes qui œuvrent dans le champ de la prévention et de la tranquillité publique et nous avons rappelé encore une fois l'importance de ce travail partenarial à Tournefeuille, initié depuis près de quinze ans sur ces questions de prévention et de tranquillité publique. La semaine précédente, nous avons réuni à nouveau le Conseil Local du Climat et nous avons pris acte de l'urgence en matière d'eau. Ce n'était pas le seul sujet à l'ordre du jour de cette nouvelle instance, mais le sujet de l'eau est pour nous une préoccupation. Nous sommes prêts à prendre des mesures qui sont à la hauteur de cette urgence, à la hauteur des enjeux, dans l'attente de mesures qui seront prises par le Préfet, comme nous avons su le faire face à la crise du covid ou bien encore face à la question de l'énergie. Nous attendons impatiemment les annonces et les mesures qui seront prises par l'État en la matière. Signalons que demain, je signerai avec la Caisse d'Allocations familiales, la convention territoriale globale que nous avons eu le plaisir de présenter en conseil municipal, en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide aux familles, de façon plus large. Nous signerons également avec Monsieur le Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale, le PEDT, le Projet Éducatif de Territoire. C'est une belle matinée demain qui nous permettra de mettre en avant, en valeur, le travail de la commune dans l'ensemble de ces domaines de l'éducation, de la parentalité et de l'aide aux familles. Je viens de citer également la question de l'inclusion. Vous savez que nous sommes attachés à l'ensemble de ces sujets.

Concernant l'activité économique, ce week-end prochain, l'association des artisans, commerçants et professionnels de Tournefeuille ajoute une corde à son arc après la foire estivale et le marché de Noël. Le salon *Vivre, Consommer et Travailler à Tournefeuille* se tiendra au Phare et donc il aura pour but de mettre en avant aussi les produits et offres de services de nos artisans, commerçants et professionnels. Une belle manifestation également à laquelle vous êtes invités.

Pour compléter ce rapide tour d'horizon de notre actualité locale, rappelons que le Conseil métropolitain prochain du 6 avril débattrà du projet d'aménagement et de développement durable du PLUi-H. Nous avons débattu au sein de notre conseil municipal de ce sujet et je peux vous assurer que notre contribution communale a prospéré et a été largement prise en compte dans la maquette finale du PADD qui sera donc débattu en Conseil de Métropole. La 10^e journée de mobilisation contre la réforme de la retraite et le contexte de notre séance d'aujourd'hui, si nous connaissons bien la position de chacun ici sur le fond, comme il y a six semaines, j'aimerais vous rappeler mon attachement au dialogue, au dialogue social et au dialogue de façon générale, tout autant qu'à la qualité de nos débats. Je vous invite à poursuivre, mes chers collègues, dans cette voie, tant j'ai la conviction que les invectives, la violence verbale à laquelle nous avons pu assister dans un certain nombre de débats, un certain nombre d'instances peuvent mener à d'autres violences condamnables et indignes de notre démocratie.

L'ordre du jour de notre séance ce soir appelle principalement au débat budgétaire. C'est Frédéric PARRE qui va œuvrer et travailler à ces sujets budgétaires, en particulier ce soir, mais avec l'appui des adjoints, en particulier sur les différents sujets qui les concernent. Je remercie les services de la Ville pour la préparation de cette séance et j'en profite pour saluer le retour de notre Directeur Général des Services. Je vous souhaite une bonne séance du conseil municipal et donne la parole à Isabelle MEIFFREN pour l'appel nominal.

Madame MEIFFREN procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame MEIFFREN.

Monsieur le MAIRE : Nous avons une pensée pour notre collègue Élisabeth HUSSON-BARNIER. Notre ordre du jour appelle 17 dossiers, trois questions orales, un vœu et une motion. L'ordre du jour n'est pas tout à fait écrit de cette façon, mais je vous propose de passer en revue un certain nombre de délibérations et dans un second temps, de regrouper tout ce qui est budgétaire à notre ordre du jour avant d'instruire, de débattre sur les questions, vœux et motions.

00001 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2023

Monsieur le MAIRE : Nous démarrons par l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 14 février dernier. Est-ce que ce rapport, ce document appelle des observations de votre part ? Oui Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Merci. J'avais fait noter une erreur dans le vote de la dernière page sur le vœu que vous aviez proposé. Notre groupe avait voté contre et c'était mentionné pour. Je sais que la correction a été lancée, mais je n'ai pas vu le document amendé.

Monsieur le MAIRE : Cela a été modifié. Il n'y avait pas d'ambiguïté sur votre vote, Monsieur SOULIE. Pas de soucis. C'est modifié. D'autres remarques ? Non. Je vous propose de l'adopter.

Le procès-verbal de la séance du 14 février 2023 est adopté à l'unanimité.

DEL 00001 Résultat du vote Pour l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 14 février 2023	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	35	0	0	0

00002 RELEVÉ DES DÉCISIONS MUNICIPALES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION DEL-20-020 DU 17 JUILLET 2020 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS À MONSIEUR LE MAIRE – ARTICLE L2112-33 DU CGCT

Madame MEIFFREN : Monsieur le MAIRE, juste faire un commentaire sur la première ligne du tableau qui présente le dispositif que nous avons mis en place au niveau de la restauration municipale pour faire la collecte des biodéchets. Nous sommes à l'heure dans nos exigences réglementaires de collecte des biodéchets organiques au sein de notre restauration municipale. Ces déchets sont collectés et traités par méthanisation pour faire de l'énergie dans une unité de traitement qui est dans le Lauragais.

Monsieur le MAIRE : Merci. C'est une prise d'acte. Nous votons cette prise d'acte ou ne nous votons pas ? Nous ne votons pas. Pas d'autres observations ? Nous avons pris acte.

DEL 00002 Résultat du vote Relevé des décisions municipales par Monsieur le Maire en vertu de la délibération DEL- 20-020 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions à Monsieur le Maire – Article L2112-33 du CGCT	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	Les élus prennent acte.			

ENVIRONNEMENT

DEL 23-14 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE POUR 2023

Madame MEIFFREN : C'est la troisième année de notre Atlas de la biodiversité communale et donc chaque année, nous votons les conventions annuelles de partenariat avec les naturalistes qui nous accompagnent dans la réalisation de cet atlas. Ces partenaires, je les renomme, c'est Nature en Occitanie, la Ligue de Protection des Oiseaux, le Conservatoire des Espaces Naturels en Midi-Pyrénées et le Local de l'Étape, ce sont les jardiniers de Tournefeuille. Cette dernière année de travail va permettre de compléter les inventaires sur le terrain, finaliser les cartographies des milieux et des espèces remarquables, connaître et faire connaître les spots les plus remarquables ou les plus sensibles qui sont présents sur la commune. Mettre tout cela en cohérence avec notre plan de renouvellement ou de développement urbain, de renouvellement de la ville sur la ville qui, on va le dire et le redire, est la seule façon de lutter contre l'étalement urbain et pour réduire le rythme de l'artificialisation des sols. Nous allons également en tirer des enseignements et des recommandations pour préserver les sites les plus sensibles, conforter des populations là où cela sera nécessaire, épaissir la trame verte ou encore créer des réservoirs de biodiversité. Je voudrais aussi saluer l'implication des agents de la collectivité qui ont participé à plusieurs temps de formation ou de sensibilisation sur la prise en compte de ces enjeux de biodiversité sur la commune. L'Atlas de la biodiversité, c'est aussi tout un ensemble d'animations, de sorties, de randonnées nature qui ont lieu de jour comme de nuit et qui sont animées par nos partenaires. Au fil des ans, nous avons réussi à constituer un réseau de 200 citoyens référents pour la nature sur la commune.

Qu'est-ce qui va marquer l'année 2023 sur cet Atlas de la biodiversité ? C'est la création d'un sentier des pollinisateurs sauvages autour du lac de l'Oustalet. C'est un projet bien engagé et auquel ont participé à nos côtés des associations, des familles et des écoliers. C'est une grande fête de la nature en mai prochain et quelques autres surprises en juillet 2023. En matière de surprise, je voulais vous montrer une espèce d'oiseaux que nous avons repéré pour la première fois sur la commune de Tournefeuille. La photo va arriver. C'est pour vous montrer les beautés que nous pouvons découvrir en réalisant l'Atlas de la biodiversité communale. C'est une fauvette méditerranéenne, qui s'appelle une fauvette mélanocéphale, qui semble trouver le climat de Tournefeuille à son goût parce que c'est une espèce strictement méditerranéenne. Toujours en matière d'oiseaux, l'Atlas a révélé quand même la présence de 97 espèces d'oiseaux différentes sur la commune. Voilà à grands traits ce que nous allons faire en 2023. Je vais donc vous dire le montant des subventions que nous nous proposons d'accorder à nos associations partenaires. Pour Nature en Occitanie, c'est un montant de 12 825 €, pour le Conservatoire des Espaces Naturels un montant de 2 000 €, pour l'Association des Jardiniers de Tournefeuille un montant de 400 € et pour la Ligue de Protection des Oiseaux un montant de 1 850 €.

Monsieur le MAIRE : Merci Isabelle. Est-ce que cette délibération appelle des questions de votre part ou des prises de parole ? Oui, Monsieur MORCHID.

Monsieur MORCHID : Peut-être que vous l'avez déjà dit puisque cela fait déjà deux ans que vous travaillez sur l'Atlas de la biodiversité, je voulais savoir si les terrains de la ZAC de Ferro-Lèbres et les terrains privés étaient intégrés dans l'inventaire ou pas ?

Madame MEIFFREN : Tous ces sites ont été expertisés. Des études naturalistes vous ont été présentées dans le cadre de l'enquête publique et des préconisations de protection de la biodiversité ont été prises sur ces sites. De façon tout à fait normale, vous avez pu découvrir, lire les enquêtes, les études d'impacts naturalistes sur ces projets, bien évidemment. La réponse est oui.

Monsieur le MAIRE : Nous allons faire autrement. La ZAC de Ferro-Lèbres fait l'objet d'une importante documentation et depuis très longtemps. Je suis même surpris que vous n'ayez pas pris connaissance de cet important dossier. Vous y trouverez toutes les études environnementales qui répondront à vos questions.

Madame MEIFFREN : C'est sur les cartes. Il n'y a pas de soucis. Nous ne faisons pas d'exclusion territoriale.

Monsieur le MAIRE : Et l'ensemble des mesures de compensation et de précaution qui sont inhérentes. C'est un autre sujet que le sujet qui est présenté là. Oui, Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Je crois que la question portait sur le périmètre. Je la reformule en quelque sorte. Est-ce que les terrains privés aujourd'hui font l'objet de cette analyse de la part de l'Atlas de la biodiversité ou est-ce qu'on se limite aux territoires communaux ?

Madame MEIFFREN : Il y a des inventaires, bien évidemment, sur le domaine public, il y a eu des inventaires, des pré-repérages sur des terrains privés, des courriers qui ont été adressés à des propriétaires privés pour pouvoir aller observer ou s'approcher de chez eux pour pouvoir observer des espèces dont nous supposons ou pressentions la présence. Je vous redis que tout le périmètre communal est concerné par les inventaires. Il y a donc des inventaires des milieux, des inventaires précis de la faune et de la flore plus des espèces indicatrices qui sont les oiseaux et les chauves-souris.

Monsieur le MAIRE : Merci. D'autres observations ? Oui, je vous en prie, Madame DEFOSSE.

Madame DEFOSSE : J'ai une question. Est-ce que cet inventaire, enfin cet atlas, sera mis à la disposition des habitants ?

Madame MEIFFREN : C'est même une obligation. C'est une obligation à deux titres. Nous sommes territoire engagé pour la nature. C'est un label qui nous invite à partager nos travaux avec d'autres villes qui sont labellisées comme nous « territoire engagé pour la nature », donc toutes ces informations vont être partagées avec d'autres collectivités de France. Puis, nous avons un soutien financier de l'Office français de la Biodiversité et bien évidemment, nous avons déposé un dossier et nous allons rendre compte de ce que nous avons réalisé et l'Office français de la Biodiversité va examiner et valider le plan d'action qui va découler de cet Atlas de la biodiversité. Et le public. Nous avons obligation de mettre en ligne les cartes, les rendus, les inventaires. Tout sera mis en ligne, pas de difficulté.

Monsieur le MAIRE : Et les photos de la fauvette pour le coup. Merci pour ces réponses très précises sur ce beau projet. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je sou mets à votre approbation.

DEL 23-14 Résultat du vote Subventions aux associations partenaires de l'Atlas de la biodiversité communale pour 2023	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	35	0	0	0

RESSOURCES HUMAINES

DEL 23-27 ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX ÉLUS

Monsieur PARRE : C'est un donner acte avec un vote qui concerne l'état annuel des indemnités versées aux élus en 2022. C'est une obligation légale qui nous incombe. La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a effectivement modifié un certain nombre de règles qui étaient applicables aux collectivités et à leurs groupements parmi lesquelles la présentation d'un état annuel des indemnités perçues par les élus de la collectivité. Vous avez sous les yeux cet état annuel des indemnités des élus municipaux pour toutes les indemnités de toute nature que perçoivent ces élus siégeant au Conseil, au titre de tout mandat et de toute fonction exercée au sein du conseil municipal et du conseil communautaire, puisque nous sommes évidemment concernés par Toulouse Métropole également, puis pour d'autres structures, mais qui, au cas particulier, ne nous concernent pas. C'est un donner acte de cet état annuel avec un vote.

Monsieur le MAIRE : Est-ce que ce document appelle des questions de votre part, des observations ? Monsieur MARTINEZ.

Monsieur MARTINEZ : Nous voyons bien le tableau, mais nous sommes quand même 35 élus à Tournefeuille et j'aurais aimé voir les 35 lignes correspondant à toute l'assemblée. Je voudrais savoir pourquoi vous ne l'ajoutez pas.

Monsieur PARRE : C'est un état qui fait apparaître effectivement les noms et les indemnités qui concernent les élus qui perçoivent des indemnités et non pas les noms de ceux qui ne perçoivent aucune indemnité. Sauf pour les formations.

Monsieur le MAIRE : Quand c'est le cas, c'est indiqué.

Monsieur PARRE : Sauf pour les frais de formation. Il y a peut-être un oubli ?

Monsieur MARTINEZ : Non, mais enfin vous le faites comme vous voulez, mais cela permettrait d'avoir tout le monde et de bien mettre à l'évidence effectivement, que suite à une délibération que vous avez faite en début de mandat, les élus de l'opposition perçoivent zéro comme indemnité. Cela permet d'être sûr qu'il n'y a pas d'oubli.

Monsieur PARRE : Il n'y en a pas effectivement. Ce n'est pas un oubli.

Monsieur le MAIRE : Non, ce n'est pas un oubli. Vous avez l'état des indemnités et des frais de formation qui ont été perçus. Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Je pense que la question, c'est dans un souci de clarté. Effectivement, comme le rappelait David, c'est une délibération de juillet 2020 par laquelle vous aviez décidé d'attribuer 0 € à l'ensemble des élus de l'opposition. Cela me semblait intéressant et j'appuie la demande de David MARTINEZ, d'avoir en face des noms de chacun des élus d'opposition dans la rubrique indemnités municipales 0 € et non pas un trait comme nous le voyons ici. Vous avez pris cette décision, assumez-la. Je pense que c'est important pour la transparence. Ce n'était pas le cas auparavant dans les mandats précédents. C'est un choix que vous avez fait et je pense que c'est important de le faire apparaître de manière claire. Ma question en suivant : est-ce que nous pouvons voter contre puisque nous ne sommes pas consultés sur cette décision ? Est-ce que nous pouvons voter contre cette délibération puisque c'est une prise d'acte ?

Monsieur le MAIRE : C'est une prise d'acte qui sera votée réglementairement, donc vous pourrez voter, vous abstenir, voter contre, il n'y a pas de difficulté. Ce tableau est réglementaire, je ne le modifierai pas en séance. Nous venons de le dire. Vous réinterpellez

la décision du conseil municipal d'attribution des indemnités. C'est votre droit, c'est votre rôle. Cela n'a rien à voir avec ce document qui est parfaitement réglementaire. Madame STOLL.

Madame STOLL : Après avis demandé à mon camarade, nous confrontons la demande de la liste de Monsieur SOULIE. Effectivement, faisons apparaître les indemnités de chacun. Pour ce qui concerne les élus de l'opposition, le public verra bien qu'il n'y a donc aucune indemnité nous concernant.

Monsieur le MAIRE : Bien sûr, c'est parfaitement clair et transparent depuis la délibération de 2020. Il n'y a donc rien de nouveau ni rien de caché. Merci. D'autres remarques ? Non. Je sou mets au vote cette délibération.

DEL 23-27 Résultat du vote État annuel des indemnités versées aux élus	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	7	2	0

CULTURE

DEL 23-28 CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION ET LA CESSI ON DE MATÉRIEL TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT « PLAN LED SPECTACLE VIVANT EN OCCITANIE » COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

Madame THOMAS : C'est une signature de convention relative à la mise à disposition à la cession de matériel technique dans le cadre d'un « Plan LED spectacle vivant en Occitanie » cofinancé par l'Union européenne. C'est une convention qui sera signée entre l'Occitanie en scène, l'Agence régionale du Spectacle Vivant en Occitanie et la ville de Tournefeuille, dans le cadre d'un projet qui vise à accompagner la transition énergétique des structures de spectacle vivant plus précisément l'équipement scénique des organisateurs de spectacles vers la technologie LED. La présente convention a pour objet la mise en place des conditions de partenariat, donc la mise à disposition de la Ville de matériel d'éclairage technique dont la valeur estimée s'élève à 37 996,56 €, la cession au terme de la durée d'amortissement de trois ans dudit matériel au bénéfice de la Ville et la contribution financière de la Ville au dispositif à hauteur de 2 659,76 €, cette somme étant équivalente à 7 % du coût d'investissement. L'objectif est d'équiper en éclairage LED la salle de l'Escale.

Monsieur le MAIRE : Merci. Est-ce que cette délibération appelle des observations de votre part ? Des commentaires ? Des questions ? Je n'en vois pas. Je sou mets à votre approbation.

DEL 23-28 Résultat du vote Convention relative à la mise à disposition et la cession de matériel technique dans le cadre du plan d'investissement « Plan LED spectacle vivant en Occitanie » cofinancé par l'Union européenne	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	35	0	0	0

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le MAIRE : Nous arrivons au domaine Finances globalement, finances, budget et marchés publics, donc le domaine de Frédéric PARRE, comme je vous le disais tout de suite. Vous savez, cet important dossier va nous permettre d'adopter le budget primitif 2023 pour la collectivité. Nous ne parlons plus des ZAC puisque nous en avons terminé avec les ZAC, donc nous restons sur le budget primitif, mais nous avons à approuver le compte administratif, c'est-à-dire finalement prendre acte de la gestion de 2022 et d'affecter le résultat 2022 et nous avons à approuver aussi le compte de gestion du payeur. Il va nous expliquer tout cela. Ce que je vous propose, c'est qu'il en fasse une présentation large parce que tout cela est en lien et cela nous permet d'avoir une présentation générale globale. Nous ouvrirons la discussion sur l'ensemble de ces sujets et ensuite nous passerons au vote délibération par délibération, comme nous le faisons habituellement. Je donne la parole à Frédéric PARRE.

Monsieur PARRE : Effectivement, de manière assez classique toutefois, il convient d'abord de parler de l'année 2022, de faire le bilan avant évidemment de se projeter en 2023. Ce budget est l'aboutissement d'un long processus que nous avons vécu ensemble, nous y avons travaillé ensemble, notamment au travers des bases que nous avons établies au moment du débat d'orientations budgétaires qui a été présenté et discuté lors de notre séance du conseil municipal du 14 février dernier. Les bases ont donc été établies au mois de février à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires et maintenant, nous allons vous faire part et discuter du budget à proprement parler de l'année 2023. Mais effectivement, revenons d'abord sur le compte administratif 2022. Je vous rappelle que ce compte administratif 2022 rend compte des opérations budgétaires que vous avez exécutées, Monsieur le Maire, puisque vous êtes l'ordonnateur de cette collectivité, de notre commune, et il permet de déterminer, comme vous l'avez dit, le résultat de l'année 2022 et son affectation au budget de l'année 2023. Ce compte administratif doit être adopté avant le 30 juin et pour le coup effectivement, nous allons l'adopter, je l'espère, aujourd'hui et donc nous ne serons pas en retard, comme l'année dernière et comme jamais d'ailleurs nous n'avons été en retard puisque c'est une obligation légale.

Effectivement, le compte administratif est celui du maire, mais le comptable public de la Direction générale des Finances Publiques qui tient la comptabilité de notre collectivité réalise aussi un compte que l'on appelle le compte de gestion. Bientôt, il n'y en aura plus qu'un d'ailleurs, mais ce compte de gestion existe encore. Ce compte de gestion a été réalisé par le comptable public, par le trésorier et il a été confronté à notre compte administratif. Puis, nous allons pouvoir aussi passer au vote de son compte de gestion après avoir voté le compte. D'abord, nous voterons le compte de gestion, puis le compte administratif, sauf erreur de ma part, et nous en aurons fini avec l'année 2022.

Ce compte administratif 2022, après rappel de ses principes, fait apparaître un résultat de l'année comptable 2022. Vous avez à gauche de l'écran un calcul qui est fait avec les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de l'année dernière et un résultat de fonctionnement. Ce résultat de fonctionnement est établi en 2022 au montant suivant : 4 045 483,66 €. C'est ce résultat de fonctionnement de l'année 2022, puisqu'il est positif, et c'est une bonne chose, que nous allons devoir affecter selon les règles légales qui s'imposent, les règles de la comptabilité publique. Nous allons d'abord devoir l'affecter en priorité, c'est la loi, aux besoins de financement en investissement, c'est-à-dire aux besoins que nous avons pour financer nos dépenses d'investissement en 2023. Ce besoin de financement est déterminé à droite et s'établit après calcul, recettes moins dépenses moins déficit d'investissement reporté, etc., à 1 457 440,56 €. Nous allons prélever et couvrir par l'affectation du résultat de 4 millions et quelques ce besoin et l'affecter en recettes d'investissement en 2023. C'est ce que nous ferons tout à l'heure en examinant la proposition que nous faisons pour la section d'investissement du budget 2023. Lorsque nous faisons résultat de fonctionnement moins besoin de financement en investissement, il y a un reliquat. Ce reliquat est en bas à gauche, c'est l'excédent de la section de fonctionnement de l'année 2022 qui s'établit à 2 588 043,10 € qui lui, tant mieux, il y a un reliquat, est affecté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2023. Il constitue l'excédent de fonctionnement reporté

de l'année 2022. Donc, vous voyez un résultat d'un peu plus de 4 M€, un besoin de financement évalué à près de 1 457 000 € et puis un excédent de fonctionnement reporté en section de fonctionnement de près de 2,6 M€. Nous avons ainsi calculé notre résultat et affecté ce résultat comptable au budget primitif 2023. Nous y viendrons, vous le verrez tout à l'heure. Ce qui est intéressant au-delà de ce calcul qui est régi par les règles de la comptabilité, c'est quand même malgré tout d'examiner pour l'année 2022 ce que nous avons fait de ces dépenses et de ces recettes dont je vous ai brièvement parlé à l'instant. Ce que nous vous proposons, c'est d'examiner pour 100 € de dépenses et pour 100 € de recettes qu'avons-nous fait en 2022. Si nous examinons d'abord les dépenses de fonctionnement, pour 100 € de dépenses de fonctionnement, nous avons 50 € de dépenses de personnel, 36 € qui sont affectés aux charges à caractère général de la collectivité, l'ensemble des charges pour faire fonctionner les services de la commune, le service public et puis il y a aussi les autres charges de gestion courante, toutes les subventions versées, les indemnités des élus, nous en avons parlé tout à l'heure pour 8 € à peu près et nous atteignons donc 94 € sur les 100 €. Trois postes importants sur 100 € de dépenses. Nous avons en premier lieu les dépenses de personnel 50 €, la moitié, 36 € les charges à caractère général et 8 € les charges de gestion courante et ensuite sur les 6 € qui manquent, 4 € concernent les charges financières et les opérations d'ordre de transferts entre sections. Les opérations d'ordres, ce sont des opérations comptables entre sections qui ne donnent pas lieu à échange monétaire. Vous voyez, l'essentiel, c'est sur 100 € de dépenses, le personnel, les charges qui permettent de faire fonctionner la collectivité et pour le reste, les charges financières. Maintenant sur 100 € de recettes de fonctionnement, si nous suivons la même logique, nous avons en premier titre de recettes les impôts et taxes 70 €. Ensuite viennent les dotations, les subventions, les participations, les dotations de l'État par exemple pour 17 € et pour le reste, pour l'essentiel, les produits des services, c'est-à-dire les produits réalisés par les services de la collectivité et qui sont constitués par toutes les recettes des services publics payants, par exemple. Nous atteignons 98 €. Premier poste de recettes les impôts et les taxes, deuxième poste l'ensemble des dotations perçues par la commune et troisième poste les produits des services de la collectivité et nous avons donc quasiment nos 100 €. C'est une répartition assez classique que nous avons l'habitude de connaître, donc pas d'évolution de ce point de vue. Voilà pour le compte administratif de l'année 2022.

Le compte de gestion du comptable public est identique au compte administratif. Nous avons bien évidemment travaillé avec eux, rapproché les deux comptes, le compte administratif et le compte de gestion. Nous passerons au vote tout à l'heure. Ils contiennent les deux, les mêmes valeurs, les mêmes montants et les mêmes conclusions.

Maintenant que nous avons calculé et affecté le résultat, ce budget primitif 2023, comment nous le construisons ? Ce sont des choses que nous avons discutées en débat d'orientations budgétaires, mais un bref rappel quand même. Quelles sont les incidences pour notre commune de la loi de finances de l'année 2023 ? Vous les avez sous les yeux. Ce n'est pas une année avec des mesures gouvernementales très importantes concernant les collectivités territoriales, de grandes réformes, mais des mesures quand même qui impactent notre collectivité, comme chaque année. Je vous en ai parlé, une augmentation de la dotation forfaitaire de 13 000 €, une augmentation de la dotation nationale de péréquation de 40 000 €, donc une augmentation de la DGF, puisque l'addition des deux constitue peu ou prou notre dotation globale de fonctionnement de 53 000 €. C'est une première chose. Mais par ailleurs, nous cotisons au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales et notre contribution, puisque nous sommes contribuables, nous ne percevons pas le FPIC, nous contribuons au FPIC, puisqu'il s'agit de favoriser l'égalité entre les communes du bloc communal, notre contribution va augmenter de 41 000 € puisqu'elle va passer de 130 000 € à 171 000 €. Au bout du compte, vous voyez, nous percevons 53 000 € de plus, ce qui n'est déjà pas important et par ailleurs, nous contribuons davantage encore à hauteur de 41 000 €, donc le bénéfice est très faible, vous le verrez tout à l'heure, au regard des sommes en jeu dans notre budget de fonctionnement en particulier. Encore une fois, pour ce qui nous concerne, peu ou prou pas d'augmentation des dotations à notre profit, mais nous en avons l'habitude. Par contre, le coefficient de revalorisation des bases d'imposition a été

fixé à 7,1 %. Ce coefficient de revalorisation des bases d'imposition, c'est-à-dire de la valeur locative des immeubles, est fixé bien évidemment par la loi en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, en fonction de l'inflation. Il a été voté, donc les bases d'imposition évolueront à la hausse en 2023 à hauteur de 7,1 % en plus. Pour le coup, de ce fait, nous percevrons un produit des impositions plus important. Alors, ce sont les mesures. Vous voyez, pas grand-chose pour ce qui nous concerne, même si effectivement les bases d'imposition augmenteront en 2023.

Nous avons débattu le 14 février des fortes incertitudes nationales en particulier et puis internationales aussi, du contexte de crise qui impacte les projets communaux. Je n'y reviens pas. Bien évidemment, nous avons tenu compte de ces impacts pour l'élaboration, la constitution de notre budget. Ce contexte est difficile, nous le savons, toutes les collectivités le savent et le disent et il nous appelle à la prudence. Non seulement à la prudence, mais aussi d'ailleurs à la responsabilité de nous tous, ceux qui sont aux manettes et ceux qui n'y sont pas. Mais pour autant, malgré ce contexte difficile, nous avons choisi de mettre en œuvre une politique volontariste, tant en fonctionnement qu'en investissement même si nous sommes vigilants sur la maîtrise, en particulier des dépenses de fonctionnement. Regardons la section de fonctionnement. Telle que nous l'avons prévue dans ce budget primitif, la section de fonctionnement s'équilibre au montant qui est situé en haut, à la fois dans la colonne qui concerne les recettes à gauche et les dépenses à droite, pour un montant de 39 973 299,10 €. Si l'on parle des recettes en commençant par la gauche, ce montant est constitué pour l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement, mais aussi de quelques recettes d'ordre, mais elles sont peu élevées. Nous les prévoyons pour un montant de 100 000 €. Vous retrouvez dans le schéma la répartition de ces recettes telles que nous les avons évaluées en fonction évidemment des informations que nous avons au moment où nous élaborons ce budget. Vous retrouvez dans ces recettes réelles de fonctionnement les impôts et taxes, les dotations, les produits des services et puis tous les autres produits, nous y reviendrons, mais aussi le résultat de fonctionnement reporté de l'année 2022 que nous avons calculé tout à l'heure pour un montant de 2 588 043,10 €. Les dépenses, même montant, bien évidemment, puisqu'il faut que l'équilibre soit là. Nous additionnons les dépenses réelles de fonctionnement qui sont décrites sur votre droite au-dessous du pavé qui fait apparaître un montant total de 34 960 696,92 € auxquels il faut ajouter les dépenses d'ordre et puis ce que nous appelons l'autofinancement. Qu'est-ce que l'autofinancement ? C'est le surplus des recettes sur les dépenses. Si nous faisons la différence dans ce budget prévisionnel primitif, entre le total des recettes à gauche et les dépenses réelles de fonctionnement plus les dépenses d'ordre, il y a un delta qui constitue l'autofinancement pour un montant de 3 870 089,88 €. Cet autofinancement est quelque chose de très important. Il est intéressant, plus élevé que celui que nous avons prévu l'année dernière de près de 400 000 €. Il sera viré en recettes d'investissement. Nous en reparlerons tout à l'heure lorsque nous examinerons la section d'investissement. Donc, un équilibre à près de 40 M€.

Je vous propose de faire un focus. Nous sommes dans le fonctionnement, recettes et dépenses, je vous propose, au titre des recettes de fonctionnement de parler des taux d'imposition 2023, ce qui nous intéresse tous évidemment ou presque. En 2023, les taux d'imposition seront identiques à ceux qu'ils étaient en 2022 et 2021, puisque nous ne les avons pas non plus modifiés l'année dernière. Donc, pas d'augmentation de fiscalité à Tournefeuille en 2023. C'est ce qu'il faut retenir. Les taux qui apparaissent dans la diapositive que vous avez sous les yeux sont ceux de l'année dernière, donc pas d'augmentation de fiscalité en 2023. C'est au titre des recettes. Au titre des dépenses de fonctionnement, vous savez que notre commune poursuit toujours son soutien aux associations, au tissu associatif qui fait vivre le vivre ensemble et le bien vivre dans notre collectivité. Les subventions vont aussi aux partenaires avec lesquels nous travaillons. L'année dernière, nous avons affecté 920 000 € à ces dépenses de fonctionnement puisqu'il s'agit de dépenses de fonctionnement. En 2023, nous poursuivrons ce soutien à la hauteur du même montant, de la même somme, 920 000 €. C'est ce que nous avons inscrit dans notre budget primitif. Bien évidemment, j'ai rapidement évoqué tout à l'heure ce que nous avons évoqué de manière plus précise le 14 février au moment du débat d'orientations budgétaires, les incertitudes qui nous impactent nous obligent

à beaucoup de prudence, je l'ai dit, mais nous maintiendrons une clause de revoyure, notamment dans les conventions que nous passons avec les associations qui perçoivent une subvention de plus de 23 000 € pour les aider en cours d'année, si nous en avons les moyens, sur des projets spécifiques. Tout dépendra, nous allons voir, comment les choses se passent. L'inflation, nous ne savons pas trop où nous allons, même si nous y voyons un peu plus clair que l'année dernière notamment. Il convient donc d'être prudent et responsable. Nous verrons en cours d'année si nous pouvons aider davantage les associations qui justifieront de besoins spécifiques pour des projets, encore une fois, spécifiques. En tout état de cause, nous voterons tout à l'heure une délibération dans laquelle vous retrouverez l'ensemble des conventions qui concernent les associations qui perçoivent une subvention de plus de 23 000 €, nous les citerons tout à l'heure, puis l'ensemble des subventions que nous versons pour chaque association qui en a fait la demande et pour laquelle nous avons considéré que nous devons les aider. Tout cela pour un montant de 920 000,55 € exactement. Nous poursuivons donc notre soutien aux associations au même montant. C'était au titre des dépenses, donc les recettes, les impôts ; les dépenses, les subventions.

Nous revenons sur les recettes maintenant avec les tarifs, les produits des services. En 2023, nous prévoyons que les produits des services s'établiront ou s'établiraient à 4,6 M€. Nous avons prévu de stabiliser certains tarifs, d'en augmenter d'autres. Les trois orientations qui nous ont guidés sont les suivantes dans ce raisonnement : stabilité des tarifs pour les activités enfance, jeunesse, restauration municipale et école d'enseignement artistique. Ce sont des secteurs très sensibles. Nous vivons une période de crise et donc nous avons fait le choix de stabiliser les tarifs pour l'ensemble de ces activités enfance, jeunesse, restauration municipale et école d'enseignement artistique. Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs dans ces domaines. Par contre, nous avons ajusté, nous parlons d'ajustement parce que les augmentations ne sont pas importantes, nous avons réalisé des ajustements tarifaires, comme nous le disons, en ce qui concerne la billetterie de spectacles et la location de salles. Nos tarifs étaient anciens, pour la plupart pas très élevés, donc nous avons choisi de réaliser dans la période que nous connaissons, encore une fois, je ne veux pas me répéter trop souvent, quelques ajustements. Troisième mesure parce que nous vivons une période difficile et qu'il faut favoriser certaines choses, nous avons décidé de rendre gratuites les inscriptions à la médiathèque pour tous, donc la lecture gratuite pour tous à Tournefeuille en 2023. Plus de frais d'inscription à la médiathèque. Voilà les trois orientations fortes qui nous ont guidés pour réaliser cette politique tarifaire au titre de l'année 2023. Je vous propose pour illustrer ce propos de faire un petit zoom sur le périscolaire, ALAE, midi et repas scolaire. Vous avez sous les yeux une diapositive qui met en évidence le coût de revient 2021-2022 et le coût de revient 2022-2023 après l'inflation que nous avons connue de ces services ALAE, midi et repas scolaires et en rapport vous avez la facturation moyenne en 2021 et 2022 sur notre territoire communal pour ces services. Vous constaterez que, certes, le coût de revient et la facturation moyenne a évolué, mais en tout état de cause, la quote-part du prix de revient que nous facturons à la population n'a pas évolué. Elle est toujours de 27 %. Nous facturons toujours 27 % du prix de revient du total ALAE midi et repas scolaires en 2021-2022 et en 2022-2023. Là aussi, il y a une délibération dans laquelle nous retrouvons l'ensemble des tarifs et des mises à niveau dont nous avons parlé. C'était pour le fonctionnement.

Le schéma de présentation de la section de fonctionnement, les grands équilibres et puis quelques focus en matière de recettes et de dépenses de fonctionnement pour mettre en évidence les priorités de notre politique en matière de fonctionnement. Maintenant l'investissement. Bien évidemment, nous mettons toujours en œuvre une politique qui nous permet de préparer l'avenir. Cette politique d'investissement, nous l'avons évoquée à l'occasion du débat d'orientation budgétaire. Nous avons reparlé de notre programmation pluriannuelle d'investissement et évidemment les dépenses d'investissement 2023, puisqu'on parle là du budget 2023, seront réalisées en cohérence avec cette programmation pluriannuelle des investissements. Je vous rappelle que nous avons vu cette programmation pluriannuelle d'investissement à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Nous l'avons révisée par prudence à hauteur de 30,5 M€ pour la période 2022-2026. Nous y reviendrons, puisque nous voterons aussi cette PPI révisée tout à l'heure. La section d'investissement 2023,

là aussi toujours pareil le même schéma, à gauche les recettes, à droite les dépenses. Nous avons donc en recettes les recettes réelles d'investissement. Ce sont les dotations, les subventions, les recettes fiscales, les emprunts, etc., pour un montant de 8 076 662 €. Nous retrouvons notre autofinancement. Je vous le disais tout à l'heure, que l'autofinancement, le surplus de recettes de fonctionnement sur les dépenses qui constituent l'autofinancement, nous le virons à la section d'investissement en recettes. Nous le retrouvons ici pour 3 870 089,88 €. Puis, il y a aussi les opérations d'ordre. Nous constituons ainsi le total des recettes pour un montant de 13 109 265,13 €. C'est notre section d'investissement 2023. C'est l'équilibre de notre section d'investissement pour l'année 2023. C'est un montant que l'on retrouve bien évidemment, puisqu'il faut équilibrer en dépenses. Un petit point. Tout à l'heure, nous avons parlé de l'affectation du résultat en section d'investissement. Je ne parle pas de l'autofinancement. C'est cette affectation du résultat pour 1 457 440,56 €. Le besoin de financement, le voici. Il fait partie des recettes réelles d'investissement à gauche. Au titre des dépenses, nous avons les dépenses réelles d'investissement et puis les dépenses d'ordre, tout ceci faisant le montant que j'ai évoqué tout à l'heure. Nous retrouvons dans ces dépenses, là aussi, l'essentiel de notre plan d'investissement avec les travaux, les acquisitions et puis les restes à réaliser en investissement de l'année 2022. Cela fait un programme de 9,7 M€ en 2023.

De manière peut-être un peu moins comptable et un peu plus illustrée, notre programme d'investissement 2023 répond à quels besoins ? Vous l'avez sous les yeux avec ce schéma, il répond d'abord au financement des services publics communaux, l'organisation des services publics, le service rendu à la population pour répondre aux besoins de la population. C'est ce que nous regroupons dans le domaine vie citoyenne pour 3,5 M€. Puis ici, dans le sens des aiguilles d'une montre, notre programme d'investissement répond en termes de besoins dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et de la solidarité pour 2,1 M€, puis de la transition écologique – je vais du plus haut au moins haut – 1,9 M€, le sport 1 M€, la culture 811 000 € et l'informatisation de la collectivité, il y a encore à faire, 335 000 €. C'est cet ensemble, cette répartition, qui additionnée s'élève à 9,7 M€, y compris les restes à réaliser de l'année 2022. Voilà pour l'essentiel la répartition de notre programme d'investissement 2023. Je vous rappelle que le 14 février, nous avons établi nos priorités, nos projets d'investissement 2023. Nous les retrouvons dans la diapositive suivante. Dans cette diapositive, vous retrouvez bien évidemment ce programme. C'est notre programmation annuelle d'investissement pour l'année 2023 en APCP et hors APCP. Vous savez que des opérations peuvent être gérées en autorisations de programmes et crédits de paiement et d'autres non. Nous retrouvons l'ensemble de ces projets répartis dans ces domaines. C'est la même chose qu'à la page précédente, mais un peu plus détaillée. Je peux peut-être les citer, c'est important. En matière d'enfance, jeunesse et solidarité, nous l'avons dit tout à l'heure, nous prévoyons d'investir dans le groupe scolaire de la ZAC de Ferro-Lèbres. Nous prévoyons des travaux et du mobilier dans les écoles et aussi des travaux de sécurisation et de mise en conformité électrique des bâtiments scolaires de l'enfance et de la jeunesse. En matière de culture, nous avons prévu de mettre en accessibilité l'école d'enseignement artistique. Alors, il est dit entre parenthèses « ascenseur », oui, c'est la construction d'un ascenseur pour rendre accessible l'école aux personnes à mobilité réduite. La mise en conformité des bâtiments, il s'agit d'électricité, de l'achat de mobilier et d'équipements divers et d'instruments de musique bien évidemment. En matière de sport, nous avons différentes choses, la mise en accessibilité des vestiaires, la rénovation des vestiaires de foot, la réfection des sols des gymnases ou terrains, la sécurisation des bâtiments, du matériel à remplacer et du mobilier. Dans la rubrique « Vie Citoyenne » de nombreuses choses, mais évidemment l'achèvement du nouveau bâtiment administratif et associatif, la mise en accessibilité toujours des bâtiments associatifs, l'extension du cimetière de Pahin, il y a un besoin, la sécurisation des accès aux bâtiments communaux, la vidéoprotection, l'achat de matériel, de mobilier, d'outillage divers, de signalétique, effectivement des travaux dans l'église, c'est un bien communal, et puis des aménagements. En matière de digitalisation, l'achat de matériel, de progiciels, de logiciels professionnels, de logiciels divers informatiques pour améliorer l'informatique. Puis en matière de transition écologique, toujours le décret tertiaire, la maîtrise de l'énergie, des dépenses

pour réaliser des îlots de fraîcheur, des sentiers pédagogiques, différents équipements pour favoriser l'usage du vélo, évidemment la plantation d'arbres pour favoriser le cadre de vie et le bien-être. Voilà pour l'essentiel ce qui concerne l'investissement de l'année 2023. Nous voterons tout à l'heure la programmation pluriannuelle d'investissement révisée qui fait réapparaître ce que nous avons vu à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, mais qui décrit à nouveau les différents secteurs de cette programmation pluriannuelle d'investissement révisée en prévoyant les AP et les CP et en les redistribuant jusqu'à la fin du mandat, c'est-à-dire en 2026. Nous y reviendrons. Voilà pour l'investissement et nous en avons fini avec le budget prévisionnel de l'année 2023.

Néanmoins, il reste une chose à titre principal. Le 6 décembre 2022, nous avons, en séance du conseil municipal, clôturé les budgets des ZAC de Quéfets et de Ferro-Lèbres. Même si aucune opération n'était réalisée, ces ZAC ont tout de même juridiquement vécu en 2022, donc il faut aujourd'hui constater les résultats de clôture des deux comptes administratifs, puisqu'il s'agissait de budgets annexes au budget principal de la collectivité, et des deux comptes de gestion de ces ZAC. Ces comptes sont à zéro au titre de l'année 2022, conformément à la clôture que nous avons réalisée en séance du conseil municipal au mois de décembre 2022. Nous avons fait part au comptable public de notre compte administratif, il nous a fait part de ces deux comptes de gestion, nous avons rapproché les deux, tout va très bien. Les deux comptes sont identiques pour l'une et l'autre ZAC et donc nous allons procéder à la clôture définitive de ces ZAC au travers de la validation de ces comptes administratifs et de ces comptes de gestion des budgets annexes.

Enfin, vous avez une dernière diapositive. C'est la loi qui l'indique, il appartient à la collectivité, à chaque commune, de calculer au moment du vote du budget ses ratios financiers qui sont légalement définis par le Code général des collectivités territoriales. Vous avez sous les yeux un tableau qui fait apparaître au titre des informations générales, et il faut le dire, les ratios financiers de notre collectivité que nous comparons aux moyennes nationales de la strate. Une précision, je vous ai adressé une réponse tout à l'heure, mais je peux le redire. Notre collectivité fait partie en quelque sorte de la strate des villes de 20 000 à 50 000 habitants pour le calcul de ces ratios. Il existe d'autres strates pour le calcul, d'autres ratios ou d'autres valeurs, notamment la DGF. Là, nous devons nous comparer effectivement aux villes de la strate de 20 000 à 50 000 habitants. Les valeurs qui sont inscrites dans la colonne moyenne nationale de la strate sont les dernières valeurs disponibles actuellement. Ce sont les valeurs qui sont calculées par la Direction générale des Finances Publiques, publiées par la Direction générale des Collectivités Locales à la fin de l'année. Elles sont récentes, elles viennent d'être pour ainsi dire publiées quasiment et donc nous avons mis à jour parce que celles que nous avons indiquées à l'occasion de la commission plénière étaient celles de l'année précédente, de l'année 2020. Elles ont peu évolué. Vous avez donc ces valeurs, ce sont les dernières disponibles, ce sont les moyennes nationales de la strate 2021, puisque pour pouvoir calculer ces moyennes, l'administration fiscale a besoin justement des comptes administratifs et surtout des comptes de gestion des comptes publics. Comme ceux de l'année 2022 ne sont pas encore votés pour la plupart d'entre eux, ce sera fait au cours de l'année 2023, donc il y a toujours un petit décalage. Ces ratios sont toujours intéressants. Ils mettent en valeur les caractéristiques financières de la collectivité. Vous pouvez constater par exemple, mais nous avons l'habitude de le dire, nous le disons à chaque fois, que nous avons une contribution de l'État au fonctionnement de notre collectivité qui est faible puisque le ratio DGF sur population est de 89 € par habitant, alors que la moyenne de la strate fait apparaître une valeur de 202 € en 2020 et 201 € en 2021 par habitant. Vous voyez, ce que nous vous disons est vrai, comme toujours. Les dépenses de personnel, les charges de personnel sont de 51 % pour notre collectivité. La moyenne de la strate fait apparaître un ratio de 62 % en 2020 et 62,3 % en 2021. Nous avons un effort d'équipement qui est dans la moyenne de la strate. Nous avons un encours de dette, c'est-à-dire une charge de la dette relativement à notre richesse, c'est-à-dire un taux d'endettement qui est de 51 %. C'est le dernier de la liste en bas. La moyenne de la strate est de 72 %. Nous avons donc un taux d'endettement de 51 % là où la moyenne de la strate fait apparaître un taux de 72 %. Enfin, il y en a d'autres, ils sont là et je crois que j'en ai fini.

Monsieur le MAIRE : Merci Frédéric. Nous n'avons aucun doute que tout cela est vrai. Ce n'est pas pour autant qu'il n'y a pas débat.

Monsieur PARRE : Oui, il peut y avoir débat.

Monsieur le MAIRE : Merci en tout cas de cette synthèse rassemblée sur le résultat 2022 et nos perspectives en matière de fonctionnement et d'investissement pour 2023, la question des tarifs, la question de l'impôt, tout y est. En tout cas, vous avez tous les éléments pour en débattre. Je donne la parole à celles et ceux qui veulent la prendre. Isabelle MEIFFREN.

Madame MEIFFREN : Je vais faire énormément plaisir à l'adjoint aux finances puisque quand je viens lui parler de non-dépenses, cela lui plaît beaucoup. Je vais donc vous parler de choses qui ne sont pas dans les diapositives que vous a présentées Monsieur PARRE. Je vais vous dire ce que nous n'avons pas dû inscrire en charge de fonctionnement grâce à nos travaux en matière de sobriété énergétique. Si nous n'avions pas engagé les travaux que nous avons engagés depuis 2017, nous aurions des charges de fonctionnement qui seraient augmentées de 1,7 M€, c'est-à-dire que les charges de fonctionnement de fluides seraient le double exactement, elles sont de 1,6 M€, à ce qu'elles sont aujourd'hui. Ce sont les bénéfices de la sobriété et de l'efficacité énergétique. Cela ne claque pas, ce n'est pas de l'excellence, ce n'est pas de l'innovation, mais cela rapporte. Je pense que nous sommes là sur une stratégie de très bonne gestion des fonds publics.

Plus près de nous pour mesurer l'impact de la hausse récente des tarifs de l'énergie sur un autre budget, si nous n'avions pas fait ce que nous avons fait, nous nous sommes quand même pris une hausse assez considérable, mais pour vous dire que si nous ne l'avions pas fait, nous aurions eu entre ces deux années 440 000 € en plus à sortir sur le dernier trimestre 2022. C'est tout ce que je voulais dire. Rappeler que nous faisons le travail et cela n'apparaît pas. C'est bien dommage, donc c'est l'occasion de le dire.

Monsieur le MAIRE : Ce n'est pas écrit, mais c'est dit.

Madame MEIFFREN : Tout le plan de sobriété que nous avons voté en octobre dernier qui va nous permettre de récupérer, ce n'est pas les plus faciles kilowattheures à récupérer, ce que nous allons récupérer, mais nous allons encore récupérer de l'ordre de 115 à 130 000 € supplémentaires d'économies tous les ans et au bout de dix ans, cela fait 1 M€.

Monsieur le MAIRE : Merci Isabelle. Laurent SOULIE a demandé la parole et ensuite Nadine STOLL.

Monsieur SOULIE : Merci. J'ai juste une question sur le budget de fonctionnement qui est de l'ordre de 39 973 000 € en 2023 et qui augmente donc de 7 % par rapport à celui de l'an dernier. J'ai cru avoir compris dans votre dernière tribune politique en particulier que c'était fortement lié à la facture énergétique et là cela vient un peu en contradiction. On dit qu'on a fait des économies, mais il y a quand même 2 600 000 € de plus dans le budget de fonctionnement. D'où vient cette dépense de 7 % supplémentaire sur le budget de fonctionnement de la Ville ?

Monsieur le MAIRE : Je donnerai la parole à Frédéric PARRE pour vous répondre sur ce sujet. Oui, il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement. Il y a l'énergie, le personnel, toutes ces charges augmentent, mais il va vous le dire plus précisément que moi pour que vous ayez des indications précises. Avant de donner la parole à Nadine STOLL, je voulais vous proposer, c'est une proposition de forme, la liste citoyenne a déposé une motion concernant les moyens de l'Agora. Cette motion est essentiellement budgétaire dans son contenu, fonctionnement, investissement, etc. Ma proposition est pour nourrir le débat. C'est vous qui en déciderez, de faire part de ce que vous aviez indiqué dans votre motion dans le

débat budgétaire. C'est une solution pour faire valoir vos arguments, etc., et aux collègues de vous répondre, d'apporter un certain nombre d'éléments. C'est la proposition que je vous fais pour que cette motion que vous avez déposée puisse contribuer au débat budgétaire. Cela sous-entend pour le coup de retirer la motion en tant que telle, en tant que formellement motion tel que vous l'avez indiqué. Vous me dites si effectivement vous souhaitez apporter ces éléments dans la discussion qui s'ouvre sur le budget et nous le ferons si vous le souhaitez avec le corollaire que je viens d'indiquer.

Monsieur MERIODEAU : Avant que vous redonniez la parole à Nadine, juste sur ce point, peut-être une petite question parce que nous sommes plutôt favorables à cette proposition. La question est de savoir parce que vous indiquez que cela voudrait dire que nous ne proposerions pas, à la fin du conseil municipal, de soumettre cette motion au vote. Est-ce que ce serait possible, sans redire tout l'exposé du motif de la motion, puisque là nous allons en débattre, de dire à la fin, cela ne prend pas beaucoup de temps, finalement de se positionner en disant si on est pour ou contre cette motion.

Monsieur le MAIRE : L'idée, c'est la clarté du débat, de faire en sorte que vos arguments soient soit exprimés et débattus pendant la phase de débat. Si vous me dites que c'est votre décision de maintenir la motion, à ce moment-là, effectivement nous ferons plus court et nous passerons au vote directement. Vous voyez ce que je veux dire ? Je n'ai pas de difficulté. La discussion sur la motion se sera tenue. Vous me direz si vous maintenez la motion ou pas.

Monsieur MERIODEAU : Tout à fait. Nous sommes favorables à ce que nous en débattions dans les questions budgétaires et que nous soumettions ensuite la motion au vote à la fin du conseil municipal.

Monsieur le MAIRE : J'entends et je prends en compte ce que vous me dites. Pardon, Monsieur MARTINEZ, la parole était à Nadine STOLL, puis Monsieur MARTINEZ et ensuite nous donnerons la parole à Frédéric PARRE pour un certain nombre d'éléments de réponse sur la question de Laurent SOULIE et ensuite aux collègues Mathieu BOURGASSER et Rachida LUCAZEAU.

Madame STOLL : C'était une question adressée à Isabelle suite à son intervention concernant effectivement les travaux qui auraient donc évité une dépense de 1,6 M€, il me semble bien. Si tu pouvais nous faire état des travaux, non pas dans les détails, mais en tout cas nous lister les travaux en question.

Madame MEIFFREN : Renouvellement des chaudières par des chaudières performantes, éclairage LED, travaux d'isolation. Qu'est-ce que j'oublie encore ? Remplacement des fenêtres. Enfin, ce sont les travaux que vous faites à la maison pour faire des économies d'énergie. C'est l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit. Tout cela fait des non-dépenses. Pour clarifier l'interrogation de Monsieur SOULIE, ce que je vous ai expliqué, c'est l'effet d'amortisseur de ce que nous avons fait. Mais la hausse du coût de l'énergie est telle que les dépenses augmentent, mais elles auraient augmenté de 1,7 M€ au lieu d'augmenter deux fois moins. C'est ce que je voulais vous dire.

Monsieur le MAIRE : Frédéric va vous répondre sur cela, si c'est un retour sur la même question. Je n'ai pas oublié Monsieur MARTINEZ aussi. Mathieu BOURGASSER, Rachida LUCAZEAU et Monsieur Martinez.

Monsieur BOURGASSER : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole et puis merci Frédéric pour cet exposé. Il y a les chiffres, mais il y a aussi du contenu à donner et notamment à dire à nos concitoyens qui nous regardent, qui nous écoutent ce soir, je voulais saluer à travers la présentation de ce budget, de tous ces éléments, le soutien et le renforcement de la politique à l'égard de la pratique sportive dans cette ville. On le voit sur deux aspects. Déjà,

c'est une longue discussion que nous avons eue entre nous et qui a conduit à ce que nous maintenions le niveau de subventionnement aux associations sportives dans un contexte financier compliqué, un contexte budgétaire compliqué comme Frédéric PARRE a pu le dire. C'est quelque chose auquel la majorité municipale est très attachée. L'idée de cette clause de revoyure est aussi quelque chose d'assez important, puisque c'est finalement l'aspect donnant-donnant, dans le sens où nous ne savons pas encore aujourd'hui comment va se passer cette année sur le plan de l'inflation, sur le plan de l'augmentation de tous les coûts, cela a été abordé, et donc nous restons prudents et en même temps, nous savons que les projets sportifs, notamment à l'approche des Jeux olympiques, vont prendre de l'ampleur. Nous nous laissons donc cette possibilité au travers de cette clause de revoyure de pouvoir aider les associations. Puis, quelque chose que nous avons vu dans le tableau, mais qui se voit moins, c'est-à-dire qu'il y a une affirmation quand même d'entretien de nos équipements, de continuer à équiper finalement les équipements pour la pratique sportive, bien sûr dans les écoles, mais aussi pour les associations puisque vous le savez, c'est ainsi que cela fonctionne dans les villes. La mairie met à disposition ses équipements pour la pratique du sport, pour les associations et bien évidemment pour que tout cela fonctionne, il faut être au rendez-vous des travaux de rénovation à faire, de suivi des réparations et de tout ce qui va autour de ce sujet pour que les activités sportives se déroulent de la meilleure des manières. Je voulais simplement dire, je n'en rajoute pas plus, ces mots pour saluer au travers ces chiffres, bien évidemment, la volonté politique de la majorité municipale de soutenir le sport à Tournefeuille. Merci.

Monsieur le MAIRE : Rachida LUCAZEAU.

Madame LUCAZEAU : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais revenir juste sur les chiffres relatifs à la restauration scolaire qui concernent tout de même 83 % de nos petits tournefeuillais qui bénéficient d'un repas avec, je le rappelle, 55 % de produits bio, 75 % de produits labellisés, 21 % de produits locaux. Je souhaite souligner effectivement l'évolution du coût du service entre les deux années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 due à l'inflation, vous l'aurez compris, des denrées alimentaires. La hausse est de 0,83 €, mais malgré cette augmentation, il faut noter que ce sont des efforts quand même qui ont été consentis et qui ont amené le tarif moyen du repas à 2,91 € à 2,60 €. Le prix moyen a donc baissé. C'est grâce effectivement aux efforts des services et nous ne pouvons que les saluer et à notre volonté aussi de ne pas impacter les familles qui se retrouvent face à de fortes augmentations dans leur vie quotidienne.

Monsieur le MAIRE : Merci. Juste avant de donner la parole à David MARTINEZ, des éléments de réponse à Laurent SOULIE sur les questions qu'est-ce qui a augmenté le plus dans les dépenses réelles de fonctionnement.

Monsieur PARRE : Effectivement, je vais rejoindre les propos de mes collègues et rappeler que le contexte est très incertain que nous sommes prudents, etc. Le budget primitif est un budget prévisionnel et nous aurons certainement l'occasion, en fonction de l'évolution de la situation et de nos besoins en cours d'année, de voter des décisions modificatives. Mais au-delà, ce qui fait que nous sommes prudents en termes de fonctionnement et que nous prévoyons une augmentation importante, c'est à cause pour l'essentiel de l'inflation, en particulier des fluides. Nous ne savons absolument pas où nous allons. Puis, nous nous attendons aussi certainement aux produits alimentaires, Rachida vient d'en parler, domaine dans lequel la volatilité est très importante. Puis ce que je voulais dire aussi, en matière de personnel, nous avons connu des augmentations légales du point d'indice, du SMIC l'année dernière, etc., et d'après les informations que nous détenons, il pourrait bien y en avoir d'autres en cours d'année 2023. Vous avez vu la part que représentent les dépenses de personnel dans les dépenses totales de fonctionnement dans une collectivité, chez nous, un peu plus de 50 %, 51 %, dans d'autres près de 62 %. C'est pour l'essentiel l'incertitude et l'inflation,

l'augmentation des prix de manière générale, qui fait que nous prévoyons effectivement des dépenses de fonctionnement en forte augmentation encore en 2023.

Monsieur le MAIRE : David MARTINEZ, vous souhaitiez intervenir.

Monsieur MARTINEZ : Je réagissais sur la motion. Sur ce que j'avais compris, c'était la mise en place d'un temps dédié pour des associations, donc je ne voyais pas le lien avec le budgétaire. C'était juste cela.

Monsieur le MAIRE : Non, mais il n'y a pas de soucis. Il y a ce sujet là particulièrement, mais il y a beaucoup d'éléments budgétaires qui y sont mis. C'est pour cela que je proposais d'évoquer le sujet. Je n'ai pas de réserves particulières sur cela. D'autres prises de parole sur le budget ? Bruno LOMBARDO et Maryline RIEU.

Monsieur LOMBARDO : Monsieur le Maire, merci. Tout a été évoqué, mais redire un petit peu nos priorités à l'heure où effectivement nous avons une inflation qui est assez importante, de la spéculation si difficilement jugulée par notre gouvernement et puis dans cette ambiance, dans ce marasme, sur une collectivité, il faut tout faire et il faut arriver à faire tout ce qui est nécessaire. Tout ce qui est à faire est à faire. Donc, redire les grandes priorités avec des services techniques qui sont très à la tâche. Bien sûr, nous les accompagnons, nous les poussons le maximum pour arriver à avancer sur tous ces projets. Les grandes priorités, vous les avez comprises. C'est l'école avec une nouvelle école, je vais en parler rapidement, les crèches, la tranquillité publique, les accessibilités, etc.

Concernant l'école, nous avons une nouvelle école, de nouveaux enfants, de nouvelles classes, c'est l'avenir sur Tournefeuille et dans toutes les villes. Là où on a moins d'enfants, le vieillissement n'est pas toujours positif. L'école de Ferro-Lèbres, ce sont six classes de maternelle, huit classes d'élémentaire et 40 berceaux supplémentaires avec la crèche. C'est 1 million tout de suite et ensuite, évidemment 2024, 2025, pour faire l'ensemble du projet. Nous avons bien évidemment du mobilier, des menuiseries, tu l'as dit Frédéric et Isabelle, concernant la transition écologique 338 000 €, des rafraîchissements pour 45 000 €, de divers travaux de sécurité, vous l'avez dit, mais c'est important en sûreté sur les écoles, sécurité et sûreté sur les écoles 115 000 €, 182 000 € sur les restaurants en mesures d'hygiène et de sécurité alimentaire, vous l'avez dit également, les crèches avec des toitures, des réfections piétonnes, du matériel supplémentaire, des études de rafraîchissement et également de la sûreté et de la sécurité pour 98 000 €. Voilà un focus assez rapide vraiment uniquement sur la partie scolaire qui est notre grande priorité. Des écoles nouvelles, un bâtiment administratif nouveau avec aussi un accès aux écoles sur Château, mais nous n'oublions pas l'ensemble des écoles aussi à entretenir, vous l'avez dit très bien également Mathieu. Merci.

Monsieur le MAIRE : Nous avons retenu que tout ce qui n'est pas fait reste à faire. Je pense que cela peut faire la phrase de titre de l'article de La Dépêche pour l'adjoint aux travaux a dit. Maryline RIEU.

Madame RIEU : Merci Monsieur le Maire. Juste quelques mots pour noter que ce budget primitif conforte les actions que nos services mènent au quotidien en matière de solidarité pour les plus fragiles d'entre nous, tant en matière d'accompagnement social que d'accompagnement budgétaire et d'accompagnement administratif. Ce budget reflète également le soutien de notre commune pour les associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité pour les plus démunis, mais également nos aînés, les anciens, ou pour tisser du lien social auquel nous tenons au sein de notre commune.

Monsieur le MAIRE : Merci. D'autres prises de parole ? Oui, Murielle THOMAS.

Madame THOMAS : Comme cela vous a été annoncé tout à l'heure, nous proposons en tout cas à ce vote, et je pense que personne ne va s'y opposer, la gratuité de l'emprunt des

ouvrages à la médiathèque. Jusqu'à présent, il y avait la gratuité de l'accès à la médiathèque, de la consultation des ouvrages, mais emprunter gratuitement les livres, les revues, les CD, les DVD pour l'ensemble de la population n'était pas encore un choix qui avait été fait sur Tournefeuille. L'inscription sera donc gratuite pour vous tous, Tournefeuillaises et Tournefeuillais, ainsi que pour les extérieurs qui fréquentent notre établissement, ce qui pourrait peut-être constituer un phénomène d'entraînement dans le cadre de la politique lecture publique métropolitaine. C'est un geste symbolique fort vis-à-vis de la population qui rend plus efficient le service de la lecture publique. Nous souhaitons toujours que la médiathèque soit un lieu encore plus d'échange et de partage. Faciliter la communication avec les publics sur l'accès et le prêt gratuit pour les enfants, pour les parents, pour tous et toutes, permettrait de renforcer le premier réseau culturel de proximité qu'est la médiathèque comme lieu de sociabilité, un lieu de vie où se croisent bien sûr tous les publics et toutes les générations.

Monsieur le MAIRE : Merci Murielle. D'autres prises de parole ? Oui, Stéphane MERIODEAU.

Monsieur MERIODEAU : Là, je vais vous présenter globalement un petit peu notre positionnement sur tous ces aspects budgétaires et comptables. Tout d'abord sur les comptes, globalement nous prenons acte de ces comptes et nous faisons le constat que, de ce que nous en avons vu à date, la commune est bien gérée vis-à-vis du contexte actuel et notamment en termes de non-dépenses qui nous ont été présentées tout à l'heure au travers de la sobriété énergétique des équipements publics. Il y a encore beaucoup à faire. Par contre, on aide surtout le parc privé, mais c'est un autre sujet. Il n'y a donc pas lieu de nous opposer sur ce sujet. Ensuite, sur le budget de fonctionnement, ce budget nous paraît raisonnable dans le contexte économique actuel et nous saluons par ailleurs le fait de ne pas rajouter une hausse du taux local d'imposition à la revalorisation des bases de l'État de 7,1 %, alors que précisément l'État ne reverse pas à un juste niveau les dotations dues aux communes. Nous nous associons au soutien aux associations et nous continuons à appeler de nos vœux une politique visant à la culture, au sport et à la citoyenneté pour toutes et tous. À seulement deux élus, nous ne pouvons évidemment pas être membres de toutes les associations. S'il y a des situations qui nous échappent ou qui nécessitent des éclaircissements ou des améliorations, nous invitons citoyennes et citoyens à en faire part autant à la majorité qu'aux élus minoritaires. Plus globalement, le budget de fonctionnement ne nous pose pas vraiment de problème particulier.

Sur le budget d'investissement et la programmation pluriannuelle, nous nous étions déjà prononcés, non pas en opposition à l'investissement pour des équipements sportifs, mais pour une temporisation dans tous les investissements de la commune, afin de les soumettre à un débat citoyen, car c'était là notre conception d'une gestion participative et citoyenne de la commune. Vous nous aviez déjà répondu, nous ne refaisons pas toute l'histoire, mais que de votre point de vue, il était suffisant pour les Tournefeuillaises et Tournefeuillais d'avoir voté majoritairement pour votre programme, quand bien même ce ne serait qu'à 48 voix près et vous êtes donc bien légalement et démocratiquement légitime à appliquer votre programme sans consultation citoyenne supplémentaire. C'est donc davantage le contexte économique incertain qui amène à réduire le budget d'investissement, notamment en termes d'équipements sportifs, le gymnase Labitrie par exemple, ou culturel au niveau de la médiathèque. Ce qui motive nos votes ce soir en matière de budget et de programmation pluriannuelle d'investissement est donc essentiellement l'aspect citoyenneté, sur lequel nous préciserons justement davantage nos réserves dans l'exposé des motifs de notre motion que nous allons faire juste après. Pour conclure, nous soulignons bien ici notre divergence de conception politique de l'implication des habitants de Tournefeuille dans la co-élaboration du budget d'investissement.

Monsieur le MAIRE : Merci. Stéphane, vous voulez y aller sur l'Agora, sur le contenu de votre motion là maintenant ?

Monsieur MERIODEAU : Pas forcément, s'il y a d'autres interventions.

Monsieur le MAIRE : C'est-à-dire, c'est simple, soit maintenant si vous le souhaitez ou alors nous l'instruisons ou en tout cas nous entendons, écoutons et délibérons sur la motion à la fin. C'est ce que je vous proposais.

Monsieur MERIODEAU : Oui, mais comme il a été dit effectivement, le corps de la motion est un peu différent de tous les exposés des motifs qui sont beaucoup plus budgétaires.

Monsieur le MAIRE : D'accord. Alors à ce moment-là, nous n'évoquons pas ces sujets et nous entendrons votre motion après les rapports budgétaires, après les rapports du conseil municipal, si cela ne vous ennuie pas, pour être clair. J'avais Daniel FOURMY et Laurent SOULIE après.

Monsieur FOURMY : Merci. Je souhaite intervenir au nom des deux élus communistes de la majorité municipale avant le vote du budget. Nous allons voter le budget, il n'y a pas de souci, qui nous est présenté pour les raisons qu'ont données mes collègues adjoints, aussi bien sport, culture, transition écologique, solidarité, travaux, etc., tout ce qui a été dit. J'étais intervenu lors du budget d'orientation au sujet des contraintes budgétaires de plus en plus fortes qui nous sont imposées dans un contexte inflationniste lié en grande partie à la spéculation. Cet étau budgétaire nous conduit à faire des économies qui affaiblissent les services publics locaux et nous conduisent à différer des investissements avec, je le rappelle tout de même, 11 % sur la PPI de différés. Évidemment, cela veut dire des investissements moindres. J'ai bien entendu que sur les écoles nous faisons des travaux, etc., mais nous savons qu'il y aurait besoin d'investissements très importants pour mettre à niveau ou certains équipements sportifs, ou encore ce qui a été différé sur la médiathèque ou concernant les loisirs, la piscine d'été. Il ne faut donc pas le nier, ce sont les contraintes budgétaires, des besoins en équipement, en maintien du patrimoine communal de service public qui est différé. Dans la partie fonctionnement, nous nous félicitons du choix de maintien de la tarification de la restauration, des activités périscolaires, de l'école d'enseignement artistique et du service jeunesse, de la mise en gratuité à partir de septembre pour toutes et tous de la médiathèque, lieu très fréquenté. Pour nous, c'est un beau choix puisqu'il s'inscrit dans l'objectif d'une culture gratuite pour tous. Toujours dans le fonctionnement, l'effort de notre commune en faveur de la titularisation des personnels contractuels faisant passer leur nombre de statutaires à 387 en 2023 est de même, je crois, à saluer. Par contre, nous déplorons toujours la décision de ne pas avoir renouvelé les trois contrats Parcours Emploi Compétence dans les dispositifs des richesses humaines. Le maintien du montant des subventions aux associations, même s'il est assorti d'une possibilité de soutien supplémentaire sur la base de projets en 2023, se traduira quand même dans les faits par une diminution de leurs ressources à hauteur de l'inflation. C'est regrettable compte tenu du rôle très important joué par ces dites associations dans le vivre ensemble. De même, le service d'accompagnement des enfants aux activités culturelles et sportives le mercredi peut être maintenu sans mettre en péril l'équilibre budgétaire.

Dernier point qui concerne la vidéoprotection, la tranquillité publique comme on l'appelle. Comme vous toutes et tous ici, nous sommes attachés à la tranquillité publique et à la sécurité des biens et des personnes. Depuis plusieurs années, la commune s'est équipée de moyens pour sécuriser ces bâtiments. L'effectif de la police municipale va être à nouveau augmenté en 2023. Nous savons que dans le domaine de la tranquillité publique, l'un des délits les plus répandus et qui exaspère à juste titre les habitants, ce sont les vols en augmentation sur notre commune, comme dans beaucoup de communes. Nous ne nions pas que la présence des caméras puisse rassurer les Tournefeuillaises et Tournefeuillais, mais nous doutons vraiment que le choix d'investir dans la vidéoprotection tel qu'envisagé mette qui que ce soit à l'abri des vols. Il est en effet admis que les caméras sur le domaine public ont éventuellement leur utilité pour élucider les circonstances de faits graves et rechercher leurs auteurs. Nous croyons plus à la présence humaine auprès des habitants, l'ilotage et au déploiement de la Police nationale à qui incombe la sécurité publique. L'équipement en caméras, très fortement encouragé par

le Gouvernement et cofinancé par l'État dans sa phase initiale, aura aussi un coût récurrent pour notre commune. Nous pensons que l'argent aurait plus d'utilité ailleurs. Enfin, ce qui est grave, nous savons que l'accès aux images prises en vidéoprotection est réglementé. Mais chacun sait que la réglementation, les lois évoluent, comme en atteste d'ailleurs la loi récente sur la légalisation de l'utilisation des algorithmes d'analyse biométrique des images des caméras. D'ailleurs, la France est la première en Europe à s'engouffrer dans cette voie de la cybersurveillance. On dit que c'est à l'occasion des Jeux olympiques. C'est la loi VSA, Vidéosurveillance Algorithme. Rien ne dit que demain, toutes les images des caméras de vidéoprotection resteront préservées du traitement par ces algorithmes si partout en France la Police nationale est équipée de ces logiciels. En effet, le contexte politique pourrait évoluer défavorablement du point de vue des libertés dans notre pays et ce serait grave. Nous mettons donc le doigt et de l'argent dans un engrenage sécuritaire potentiellement dangereux, qu'on le veuille ou non, et nous le désapprouvons, sachant qu'il n'aura pas d'utilité pratique pour les Tournefeuillaises et Tournefeuillais. Merci.

Monsieur le MAIRE : Merci. Laurent SOULIE, vous aviez levé la main.

Monsieur SOULIE : Merci. D'abord, j'aimerais juste avoir une petite clarification parce que j'ai l'impression que là, nous sommes en train de voter le budget primitif 2023, mais nous sommes en train d'aborder aussi les questions de la programmation pluriannuelle d'investissement. J'entends parler de la médiathèque, de vidéoprotection. Nous faisons un débat global unique pour toutes les délibérations, y compris la 23-18 ?

Monsieur le MAIRE : Absolument. C'est la proposition que j'ai faite, c'est-à-dire de présenter l'ensemble des sujets, de débattre de l'ensemble des sujets parce qu'ils ont des liens entre eux et ensuite de mettre au vote délibération par délibération.

Monsieur SOULIE : D'accord. Je voudrais intervenir sur la globalité de la PPI effectivement. L'an dernier, vous nous aviez présenté au mois de mars cette première programmation pluriannuelle d'investissement 2022. C'était la première fois que nous faisons cet exercice. Nous avons d'ailleurs félicité le souci de détail puisque l'année précédente, nous avons eu six lignes dans le débat d'orientations budgétaires. Pour la première fois, nous allions vraiment dans le détail et nous avons été dans votre sens en saluant la démarche. Cette année, c'est la première année qu'on peut comparer ligne à ligne, si j'ose dire, ce qui a été présenté l'an dernier en termes de budget d'investissement et ce qui est prévu pour les quatre années à venir. Maintenant, nous sommes sur 2023-2026. L'exercice n'a pas été facile parce que certains postes sont passés d'un chapitre à l'autre, en particulier tous ceux qui étaient regroupés l'an dernier sous le dénominateur « divers », donc qui étaient dans les différents pôles enfance, jeunesse, vie citoyenne, transition écologique et qui se retrouvent dans le pôle 7 « mobilier, parc auto et acquisitions », mais nous avons finalement réussi à retomber un peu sur nos pieds. Je comprends que l'an dernier c'était un premier essai, donc j'espère juste que nous allons arriver à un peu de stabilité sur les différents chapitres de manière à pouvoir voir l'évolution de nos plans d'une année sur l'autre.

Globalement, l'analyse que nous faisons, qui a déjà été abordée, c'est qu'il y a une baisse de 12 % de notre budget global d'investissement sur les quatre années à venir, donc 4 M€. C'est en lien effectivement avec les points que nous avons déjà abordés d'augmentation du budget de fonctionnement. Les points qu'il faut vraiment souligner, parce que nous n'en avons pas parlé en détail ici, c'est effectivement l'abandon du projet de complexe Labitrie. C'est un projet qui était pour un montant de 7 M€ quand nous avons abordé la question il y a deux ans. Ce complexe Labitrie disparaît, donc le sport est impacté. Le projet d'agrandissement de la médiathèque pour 3,5 M€ est également abandonné côté culture. Côté sport, l'abandon du projet de rénovation de la piscine, Monsieur BOURGASSER, je sais que cela va vous toucher parce que vous disiez l'an dernier que vous étiez très attachés à cette rénovation, donc c'est dommage pour ma part, je trouve, d'abandonner ce projet de rénovation de la piscine municipale qui date. Mais vous faites des choix, nous les respectons. L'abandon du projet

également d'agrandissement de la crèche de l'île aux bambins pour 750 000 € et tout cela pour un total de 13 M€ qui sont ôtés du plan d'investissement et qui sont compensés par 9 M€ qui viennent eux en revanche dans le pôle 1 « enfance jeunesse » pour ce qui concerne les équipements de la ZAC de Ferro-Lèbres. Je suis un peu surpris que l'an dernier, nous étions à 2 M€ dans la programmation pluriannuelle d'investissement sur la ZAC de Ferro-Lèbres pour les équipements scolaires et là nous passons à plus de 11 M€, 11 320 000 pour être exact. C'est la première question que je voudrais poser effectivement. Pourquoi cette augmentation ? Effectivement, sur la tranquillité publique, je vais répondre à Monsieur FOURMY, parce que là nous sommes en désaccord. Nous pouvons avoir des doutes. En tout cas, toutes les communes qui ont mis en place des systèmes de vidéoprotection, je dis bien de protection, pas de vidéosurveillance, ne sont jamais revenues dessus et des communes souvent de plus petite taille que la commune de Tournefeuille. Nous avons des retours d'expérience importants qui montrent que, oui, cela porte ses fruits. Vous dites que la Police nationale est chargée d'assurer la sécurité, oui, mais le rôle d'une commune comme Tournefeuille, c'est aussi d'investir et de donner des moyens à la Police municipale pour travailler efficacement avec la Police nationale. Cela peut aussi passer par l'analyse des images de vidéoprotection. Juste sur vos craintes, nous sommes quand même en Europe, nous avons des lois qui protègent le citoyen. Je suis entièrement d'accord avec vous. Il faut aborder la question, mais vous avez rappelé votre appartenance politique. Je crois que le pays où il y a le plus d'abus de ce côté-là, c'est la Chine communiste, avec de la reconnaissance faciale. C'est vraiment quelque chose sur lequel il faut mettre en garde, mais vous êtes un peu mal placé pour donner des leçons sur ces questions. Si vous souhaitez l'aborder, je vous invite à soumettre un vœu à Xi Jinping en fin de conseil municipal. Mes questions portent principalement sur le budget de la ZAC de Ferro-Lèbres et puis je déplore pour ma part l'abandon de la rénovation de la piscine, de la médiathèque, le complexe Labitrie. L'an dernier, j' imagine qu'on a vu un peu trop grand. Tournefeuille a raison de ne pas vivre au-dessus de ses moyens, mais un plan pluriannuel d'investissement est censé quand même être rigoureux et sérieux. L'an dernier, on a donc annoncé des chiffres complètement fantaisistes puisqu'aujourd'hui on enlève 13 M€ d'un coup de baguette magique.

Monsieur le MAIRE : J'adore le débat avec Laurent SOULIE parce que c'est toujours assez caricatural, mais je vais y répondre.

Monsieur SOULIE : Merci de vous abstenir de vos commentaires sur la forme.

Monsieur le MAIRE : Si. C'est caricatural et je vais vous le démontrer. Je voulais simplement dire parce que vous vous faites des incises, Daniel FOURMY, c'est le Parti communiste français. D'accord. Là aussi, pas d'amalgame et je ne reviendrai pas sur les propos de Daniel FOURMY qui exprime un certain nombre de réserves tout en tout en saluant cet exercice budgétaire et en soulignant sa solidarité budgétaire. Oui, Monsieur SOULIE, vous faites de la caricature et chaque année, l'angle d'attaque est assez malin, c'est assez adroit, mais de la de la caricature parce que pour le coup, cette année, vous parlez des dépenses effectivement sur lesquelles nous revenons, vous regrettez un certain nombre de dépenses que nous ne pourrions pas réaliser. Vous regrettez Labitrie, vous avez suffisamment critiqué Labitrie, vous regrettez un certain nombre de choses. Vous ne dites rien sur les recettes cette année. Lorsqu'en 2021, nous avons travaillé sur les recettes, nous avons été amenés effectivement à mettre 5 % sur le taux communal de recettes, nous avons été accusés de matraquage fiscal. Donc là au moins, soulignez le fait que le Gouvernement et l'État octroient 7 %, je vous laisse le qualifier, mais au moins soulignez que nous faisons aussi l'effort de ne pas bouger le taux d'imposition cette année.

Monsieur SOULIE : On pourrait le baisser.

Monsieur le MAIRE : Je vais continuer. Oui, c'est ça. C'est extraordinaire. Vous nous reprochez publiquement de réduire les dépenses et à aucun moment, vous venez dire

comment vous allez financer vos regrets d'investissement. À aucun moment ! Je vais vous faire calculer, si j'ai le résultat, je vous le dirai, la DGF pour lequel les élus locaux, l'Association des Maires de France a sollicité au moins que la DGF soit revalorisée au taux de l'inflation, c'est-à-dire 7 % en gros. Ce ne sont pas les 50 000 € qui repartent sur le FPIC. 50 000 €, super ! La commune de Tournefeuille + 50 000 €. Merci beaucoup. 170 000 €. Je vous ferai calculer combien avec 170 000 € je peux venir emprunter. Vous ne parlez pas des recettes. Vous pourriez au moins dire que lorsque nous avons augmenté les impôts en 2021, nous avons bien fait. Vous venez aujourd'hui de dire qu'il faudrait baisser le taux, mais c'est irraisonnable. Je vous répondrai après. Cela n'a pas de sens. Aujourd'hui, vous avez vous-même mis l'accent, le doigt sur l'augmentation des dépenses et vous venez dire il faudrait baisser les recettes. Mais oui, vous venez de dire cela. C'est irréaliste, cela n'a pas de sens. Donc oui, nous regrettons. Vous avez dit Labitrie annulé, non. Labitrie est reportée. Oui, une bonne gestion, c'est comme cela. C'est retour à bonne fortune et lorsque nous pourrons réaliser ces investissements, nous les réaliserons. Mais comme vous les avez critiqués en leur temps, je n'ai pas de doute là-dessus. C'est comme à chaque fois, c'est caricatural. Là, c'est sur les dépenses. Vous prendrez le micro après, ne vous énervez pas. C'est caricatural. Là, rien sur les recettes et des regrets sur des investissements que nous ne pourrions pas faire, etc. Ce n'est donc jamais concret, jamais opérationnel, jamais factuel dans vos propos. Oui, je vais vous donner la parole, mais Mathieu BOURGASSER voulait parler avant vous.

Monsieur BOURGASSER : Monsieur SOULIE, je vais quand même vous dire deux ou trois choses parce que dans ce que vous racontez dans votre intervention, nous pourrions croire, en tous cas les Tournefeullais pourraient croire que finalement nous renonçons aux choses. Vous parlez de la piscine, mais nous ne renonçons pas à la piscine. Nous renonçons à la rénovation de la piscine pour l'instant pour des questions financières, budgétaires qui ont été argumentées, mais la piscine sera ouverte cet été et cela a un coût une ouverture de piscine puisque vous le savez, c'est une piscine qui a un certain nombre d'années et que l'entretien aujourd'hui demande aussi des sous. Mais nous allons plus loin, le savoir nager est une question prioritaire pour les Jeux olympiques, vous le savez. Depuis que nous avons été élus en 2020, nous avons fait de cet objectif une priorité. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons donné la possibilité aux jeunes Tournefeullais d'apprendre à nager chaque été à la piscine municipale. Pour rappel, un peu plus de 250 enfants ont appris à nager chaque année, donc en 2020, en 2021 et en 2022, chaque été, donc ce n'est pas rien. Bien évidemment, dans cette politique, nous avons aussi une autre piscine qui est la piscine de La Ramée, la piscine qui est gérée par un syndicat intercommunal, pour laquelle la mairie a fait un effort en 2022. Nous ferons sans doute aussi un effort en 2023 parce qu'il faut maintenir un bon niveau d'entretien pour avoir une ouverture qui permette à chacun de pouvoir pratiquer la natation ou un sport nautique, mais aussi à chacun de pouvoir nager. Je veux le dire et vraiment je vous le dis très calmement, mais n'essayez pas de faire croire que nous renonçons à cette chose. La piscine, c'est une priorité pour nous et même si la piscine ne sera pas rénovée, en tout cas nous nous donnons les moyens pour qu'elle puisse demeurer ouverte.

Monsieur le MAIRE : Merci. Je vous redonne la parole, Laurent SOULIE.

Monsieur SOULIE : Merci. Monsieur le Maire, d'abord vous n'avez pas répondu à ma question. Vous m'avez fait toute une litanie sur la forme de mon intervention, le ton caricatural, donc je vais reposer la question de manière beaucoup plus factuelle, beaucoup plus claire. Dans la programmation pluriannuelle d'investissement, on reporte des budgets importants de rénovation. Je n'ai jamais mis en doute l'ouverture de la piscine cet été, je dis juste qu'il y a un coût d'utilisation de la piscine qui est lié à sa vétusté, qui plombe nos finances chaque année et qu'aujourd'hui nous devons abandonner ce projet de rénovation important. L'abandon de l'agrandissement de la crèche l'Île aux Bambins, l'agrandissement et rénovation de la médiathèque reportée également et le complexe Labitrie pour lequel, par ailleurs, nous n'avions pas dénoncé le projet. Nous avons dénoncé le fait de découvrir trois semaines après le débat d'orientations budgétaires un montant de 7 M€ qui n'avait même pas été mentionné

dans le débat d'orientations budgétaires quinze jours avant. C'est ce que nous avons dénoncé, c'est le fait qu'on nous sortait 7 M€, qu'on les mettait sur la table pour un complexe Labitrie que nous découvrions en commission plénière. Ce n'est donc pas le projet lui-même. Là encore, vous déformez mes propos, mais vous ne répondez pas sur le fond. Ma question porte sur la programmation pluriannuelle de l'an dernier qui nous disait qu'on avait un budget de 2 M€ pour les équipements de la ZAC de Ferro-Lèbres et qu'aujourd'hui ce budget passe à 11 M€ et quelques. Pourquoi cette augmentation ? C'est ma première question. Ensuite, je déplore que dans ce conseil municipal, on fasse une espèce de fourre-tout pour débattre avec l'ensemble des délibérations, y compris celles concernant le vote des taux d'imposition. Nous passons d'un sujet à l'autre, nous faisons des coqs à l'âne. Je pense que dans un souci de clarté vis-à-vis des gens qui nous écoutent et des Tournefeullais dans leur ensemble, ce serait intéressant de prendre les délibérations une par une. Parce que même si vous je comprends que vous préféreriez noyer tout cela dans un grand débat unique, les taux d'imposition, j'avais prévu d'en parler. Du coup, j'ai oublié parce que tout à l'heure, pendant que je parlais, vous me pressiez un peu de finir. Je vois que vous prenez votre temps pour parler, donc je vais également prendre mon temps.

Le vote des taux d'imposition communaux, vous nous dites, on les maintient, les bases augmentent. L'ensemble des Français et les Tournefeullais également, bien sûr, sont touchés par la plus forte inflation depuis vingt ans avec 6 % constatés sur l'année 2022. Je pense qu'il aurait été intéressant de se poser la question, de se dire : puisque les bases augmentent, à l'instar de ce qui se passe au niveau national, parce que nous avons quand même une baisse des impôts nationaux, en particulier par la suppression de la taxe d'habitation, est-ce que nous ne pourrions pas nous aussi faire un effort de manière à baisser un peu la charge des impôts locaux pour le contribuable ? Augmenter les taux, vous nous avez démontré que vous saviez le faire, mais dans des contextes comme celui d'aujourd'hui, je voulais vous poser la question : est-ce que la Ville s'interdit de revoir ses taux à la baisse pour une année comme ça, quand les bases augmentent en ajustant et en pensant aux Tournefeullais et à l'ensemble des Français qui eux voient le coût de la vie augmenter de 6 % ? Je reviendrai certainement sur d'autres questions puisqu'il y a beaucoup de sujets que nous abordons dans un seul débat, donc je pense que j'aurais encore des interventions à faire.

Monsieur le MAIRE : Il n'y a pas de souci. Nous prenons le temps, encore une fois. Monsieur SOULIE, soyez détendu sur ce débat. Je vais y répondre. J'ai toujours répondu. L'organisation du débat est posée, je suis le responsable du débat. Si cela ne vous convient pas, je n'y peux rien. Cela donne beaucoup plus de sens aux différentes interventions que de lier les choses dans le débat plutôt que de débattre 1) sur le BP ; 2) le compte administratif ; 3) les taux d'imposition ; 4) les tarifs. Nous reviendrons formellement, puisque vous appelez du formalisme, à la présentation de chaque délibération avant de les soumettre au vote. Une programmation pluriannuelle des investissements, je ne sais pas quelle est votre connaissance des collectivités, en tout cas, il y en a une dans laquelle vous siégez, donc je vous propose là aussi de vous rapprocher, c'est une programmation qui est révisable chaque année formellement. Encore une fois, vous nous dites « Vous auriez dû prévoir l'inflation, la guerre en Ukraine, tout cela. Lorsque vous avez fait la PPI, vous n'avez pas été clairvoyants, vous avez en gros mal fait votre programmation pluriannuelle. Aujourd'hui, vous vous rendez compte que vous ne pouvez pas la tenir », une PPI, c'est fait pour être révisée et c'est révisable chaque année. La question, ça a été dit et redis, non, ce n'est pas de gaîté de cœur que nous reportons un certain nombre d'investissements. Voyez-vous, c'est comme ça. Labitrie, vous le regarderez en commission de façon plus détaillée. Mais je ne sais pas si vous prenez la mesure du contexte dans lequel nous vivons. Oui, les coûts de travaux ont augmenté en 2022 et augmenteront en 2023. Je pense que c'est une information qu'il est important de vous apporter aujourd'hui, entre 20 et 25 % en 2022 et entre 20 et 25 % en 2023. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Oui, le montant global des travaux sur une école augmente et il n'y a rien de farfelu à considérer qu'effectivement nous prenons acte de cette augmentation lorsque nous faisons une révision de la PPI. Oui, nous regrettons aujourd'hui d'avoir à reporter un certain nombre d'investissements. Si nous avons des recettes supplémentaires, je parle

de la DGF, encore une fois, nous pourrions assumer un peu plus d'emprunts pour couvrir cela. Vraiment, la question la plus surréaliste que j'ai pu entendre, c'est celle-ci, nous retenons la proposition de Monsieur SOULIE : les taux communaux d'impôt devraient être révisés à la baisse. C'est une ineptie. Il n'y a aucune commune en France qui va baisser ces taux d'impôt. Dans 80 % des cas, les communes vont augmenter les impôts. Je peux prendre plein d'exemples, avec plusieurs sensibilités politiques, localement, régionalement ou nationalement, personne aujourd'hui ne prendrait la responsabilité de baisser les taux. C'est d'une démagogie incroyable. Je ne peux le dire mieux et plus clairement. Qui souhaite prendre la parole ? Nadine avait levé la main. Oui, je vous donnerai la parole après.

Madame STOLL : Non, mais si vous voulez terminer sur ce sujet peut-être ?

Monsieur le MAIRE : Je ne vous ai pas donné la parole, vous n'avez pas le micro, Monsieur MORCHID. Je donne la parole à Nadine STOLL. Vous aurez la parole après.

Madame STOLL : Nous ne nous étions pas bien compris tout à l'heure concernant notre motion Agora. Effectivement, il y a cette première partie qui concerne le budget et une deuxième partie plus concernant la communication. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons traiter cette première partie et nous reviendrons présenter la motion qui amènera un vote au moment opportun. Très bien.

Pour ce qui est de la première partie et concernant la partie investissements du budget qui prévoit 3,5 M€ pour la partie dite vie citoyenne, il s'agit bien du premier poste la vie citoyenne, loin devant l'enfance jeunesse, solidarité, la transition écologique, le sport, la culture et la digitalisation. Parmi les points listés faisant partie de la vie citoyenne, notons le bâtiment administratif qui devra être livré cette année, les vidéoprojections, l'aménagement du cimetière ou plutôt l'agrandissement, la réfection du tabernacle de l'église et j'en passe, mais aucun point relatif à l'Agora qui se contente, certes, des salles municipales existantes. Qu'est-il alors prévu pour l'Agora dans la partie fonctionnement ? Cette structure citoyenne pourrait être, de notre point de vue, un axe essentiel de la vie démocratique pour permettre aux habitants eux-mêmes d'être co-décideurs des projets de la Ville et ainsi de ses choix budgétaires. Pour information, la ville de Fonsorbes alloue 50 000 € par an pour les projets participatifs pour un budget de fonctionnement de 14 M€ quand Tournefeuille alloue 20 000 € seulement pour ces projets participatifs qui, soit dit en passant, sont inclus depuis peu dans le périmètre de l'Agora, donc tout cela pour un budget de fonctionnement de 40 M€, soit 0,70 € par habitant. Autre information concernant l'Agora, nous avons appris que le contrat de la nouvelle salariée chargée entre autres de faire le lien administratif indispensable entre l'Agora et la mairie avait été « rompu prématurément pour des raisons budgétaires ». Vous imaginez la surprise des membres de l'Agora qui avait attendu cet emploi qui avait été remplacé il y a un an maintenant et donc pour vous confirmer qu'il y a un vrai besoin d'un personnel administratif pour être à la demande et en lien justement avec la mairie. Mais pour ce qui est de la communication, j'y reviendrai lors de la présentation de la motion.

Monsieur le MAIRE : Merci. C'est Mathieu BOURGASSER qui vous répond. Il y a des choses sur lesquelles nous avons déjà répondu. Je propose de faire une réponse globale.

Monsieur BOURGASSER : Je vais le faire global. Madame STOLL, je m'étonne de ces propos puisque finalement, vous le savez, vous en êtes membre, l'Agora est un espace libre de discussion, d'échange et l'Agora a des règles qui permettent à chacun et chacune de s'emparer d'un sujet et de le porter ou le faire porter par le comité d'animation. Ces règles sont édictées par une charte qu'on a votée, établie à l'unanimité une première fois lors de la création, une année plus tard pour la réviser parce que nous avons considéré qu'il fallait la faire évoluer et tout cela a été adopté dans l'unanimité. Cette charte régit finalement les relations qu'il y a entre l'Agora et la municipalité. Pourquoi je dis que je suis étonné ? C'est que finalement, en vous écoutant ce soir, j'ai le sentiment de vous voir investis d'une sorte de porte-parolat de l'Agora, alors que la dernière plénière, dont vous faites référence dans votre

motion qui était il y a quinze jours, avait à son ordre du jour la préparation du rendez-vous avec le maire régulier entre le comité d'animation et puis le maire, qui a lieu demain et donc nous avons débattu de tous ces sujets. La question de la salariée qui était affectée à l'Agora et donc qui n'est plus aujourd'hui affectée, nous avons discuté aussi globalement puisque vous ne l'avez pas abordé, mais comment s'est passée la réunion de Pahin, les moyens de communication, etc. Je trouve que le chemin démocratique de l'Agora se fait tout à fait normalement dans les règles, dans la transparence, chacun peut contribuer, tous les sujets qui ont été apportés, quand vous parlez de la communication entre la Ville et les services pour les suivis des projets, patati patata, tout cela est dans les tuyaux. Là où je suis gêné, c'est parce que j'ai envie de dire, laissons l'Agora vivre son organisation citoyenne démocratique et ne cherchons pas à des fins que j'ignore d'ailleurs, que je ne comprends pas bien, à s'emparer de ces sujets en lieu et place des membres de l'Agora. Demain, il y a une réunion, vous le savez très bien, entre le maire et le comité d'animation, la liste de courses, si je peux le dire comme ça, est très longue parce qu'il y a des sujets, parce que nous ne nous sommes pas vus depuis le début de l'année, c'est normal. C'est la discussion normale, démocratique, entre une assemblée citoyenne qui est partenaire de la municipalité, et puis celui qui dirige la municipalité. C'est la première chose. La deuxième chose, je le dis, notamment aux Tournefeullais qui nous écoutent, ne mélangeons pas tout. Les 50 000 € dont vous parlez à Fonsorbes, il s'agit d'un budget participatif. Je regrette à ce stade et je compte bien que nous y arrivions un jour, mais c'est parce que nous n'avons pas encore eu le temps et nous allons laisser l'Agora faire son chemin, il n'y a pas de budget participatif à Tournefeuille. Nous pouvons le souhaiter. Personnellement, je suis pour. C'est un sujet qui n'est pas encore venu, mais cela n'a rien à voir avec les projets participatifs. Les projets participatifs de la Ville sont instaurés depuis plusieurs années et je salue Isabelle MEIFFREN et Patrick CHARTIER qui n'est pas là ce soir, mais je sais que vous avez porté de manière très importante ces sujets, notamment dans le cadre de l'Agenda 21. Il se trouve que ces projets participatifs sont depuis cette année, parce que cela a été écrit dans la charte, aux mains de l'Agora. C'est-à-dire qu'il y a un transfert, nous nous sommes dit que l'Assemblée citoyenne, c'était aussi sa mission de s'emparer de ce sujet et c'est désormais une commission de l'Agora qui gère les projets participatifs. Comment évolueront-ils ? Je ne sais pas, c'est aux citoyens de le décider. C'est à cette commission qui travaille et c'est à l'assemblée plénière de l'Agora qui, une fois que ces propositions seront sur la table, de décider comment ça peut évoluer. Je le dis, proposez à la plénière de l'Agora, quand le projet participatif rendra compte de ses travaux, la question du budget participatif et laissons l'Agora discuter, décider et porter un vœu dans ce sens.

Monsieur le MAIRE : Merci. Oui, Nadine STOLL.

Madame STOLL : Je m'étonne que Monsieur BOURGASSER le prenne sur ce ton. Il ne s'agit surtout pas de remettre en cause les débats au sein de l'Agora et ses décisions qui lui appartiennent en tout lieu et en toutes circonstances. Non, là je parle en tant qu'élue participante de l'Agora et c'est dans cette assemblée qui traite des problèmes de budget et des choix budgétaires que j'interviens. C'est vraiment à ce titre et uniquement à ce titre. Si effectivement la personne qui avait été embauchée et qui a donc été débauchée pour raison d'économie, si nous ne traitons pas de ce sujet aujourd'hui présentement, je ne vois pas où nous pouvons le traiter, si ce n'est à l'Agora pour dire que les personnes présentes lors de la dernière AG étaient très insatisfaites des tournures des choses et des choix budgétaires qui avaient été faits pour ce qui les concerne. Ne parlons pas démocratie et de porte-parolat. Je joue mon rôle d'élue tout simplement et j'entends ce que disent les membres de l'Agora. Si je dois me taire, alors là c'est une autre question. Cela rejoint effectivement le problème de la communication et du lien ouvert et transparent que nous pouvons avoir avec les élus et les membres de l'Agora d'une façon générale et à longueur d'année. Je ne tiens pas à m'accaparer ni l'Agora ni les problèmes y afférents. Je veux simplement dire qu'il y a un problème de moyens, un manque de moyens pour vraiment valoriser le travail qui est un très beau travail collectif et responsable de cette agora que nous portons sincèrement et avec tous nos moyens à deux élus que nous sommes.

Monsieur le MAIRE : Il y a tous les élus qui participent à l'Agora qui sont élus. Je vais répondre simplement sur un point. Ensuite, je pense que nous nous sommes compris, le débat a été posé, Mathieu BOURGASSER a répondu, a donné la position et je reçois le comité d'animation de l'Agora, comme je le fais régulièrement, qui porte les propositions, les décisions de l'Agora. Des fois, vous mettez des choses que la liste citoyenne a portées dans son programme politique dans les propos de l'Agora et vous jouez sur l'amalgame des deux, sur la confusion entre les deux et cela se voit très clairement. C'est votre histoire. Si, il n'y a pas de débat là-dessus. Laissez l'Agora s'exprimer, laissez le comité d'animation de l'Agora s'exprimer. Juste un point de clarification. Si, mais c'est une réalité. L'Agora n'a jamais revendiqué ce que vous avez dit au débat d'orientations budgétaires de se saisir des questions budgétaires. Jusqu'à présent, non, ce n'est pas vrai. C'est vous qui l'avez mis dans votre programme politique, mais c'est tout. Mais non, c'est une réalité. Oui, bien sûr, vous pouvez regarder et sourire, c'est une réalité. Je veux juste répondre de façon de façon factuelle sur un sujet pour là aussi mettre de bons termes qui vont bien parce que vous avez utilisé des termes excessifs. Un agent municipal qui était effectivement Parcours Emploi Compétence était en fin de sa période. Le Parcours Emploi Compétence a plusieurs périodes qu'on peut renouveler. Il était en fin de cette période. J'ai proposé aux collègues et décidé que le soutien administratif que vous évoquez, l'appui à l'Agora, soit réalisé par un agent de la Maison des associations. Nous avons recruté, donc l'Agora n'est pas démunie de support administratif, d'une aide administrative. Nous le redirons au comité d'animation demain, donc nous n'allons pas faire la discussion ce soir puisque nous les voyons demain. Mais l'Agora bénéficie toujours de moyens de fonctionnement et d'un appui administratif. Effectivement, cet agent a quitté la collectivité. Vous savez, un Parcours Emploi Compétence, vous avez parlé de débauchage, là aussi c'est un excès, un abus de langage, elle a occupé plusieurs emplois dans la collectivité, elle peut postuler sur des emplois de contractuels. Le Parcours Emploi Compétence, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de l'emploi dans les collectivités. Elle peut donc postuler sur un certain nombre d'emplois. Par exemple, Daniel FOURMY l'a dit, nous sommes venus déprécier un grand nombre de contractuels que nous faisons rentrer dans la filière administrative par le statut de stagiaire avant d'être titulaire. Les agents et les personnes qui sont un Parcours Emploi Compétence suivent aussi cette filière. Je ne vais pas développer cela parce que c'est personnaliser un sujet et le conseil municipal n'est pas là pour personnaliser ce sujet, mais il y a des voies et des moyens pour les personnes de réaliser un parcours pour intégrer la collectivité. L'Agora n'est pas démunie d'une personne qui vient aider dans les tâches inhérentes à l'Agora. Il n'y a pas de renoncement de notre part là-dessus. Les moyens de fonctionnement y sont. Nous discuterons de tout cela avec le comité d'animation de l'Agora demain. Voilà ce qu'il en est. Qui souhaitait prendre la parole ? Laurent SOULIE toujours sur le débat budgétaire.

Monsieur SOULIE : Merci. Je voudrais juste revenir effectivement à un peu plus de formalisme, comme vous le précisez tout à l'heure, dans ma demande. Là depuis tout à l'heure, nous faisons des coqs à l'âne. Je pense que ce serait intéressant de rester sur des questions budgétaires parce que je n'ai toujours pas la réponse à ma question, donc je vais la reposer. Mais avant tout, je voudrais déjà faire une remarque. Vous m'accusez de faire de la caricature, vous ne cessez de reporter des propos qui ne sont pas les miens. Vous dites, « Monsieur SOULIE, vous dites « vous devriez ». À aucun moment, vous allez pouvoir écouter la bande, je ne vous ai dit ce que vous devriez faire. J'ai posé une question, j'ai dit : pourquoi la Ville s'interdit-elle de baisser les taux d'imposition ? Est-ce que ce n'est pas quelque chose qu'on pourrait envisager ? Voilà ma question. Je n'ai pas dit ce que vous devriez faire. Là encore, vous caricaturez. Je ferme la parenthèse. Revenons à la question des équipements de la ZAC de Ferro-Lèbres. Je repose pour la troisième fois la question parce que je n'ai toujours pas de réponse. Vous tournez autour du pot, vous me qualifiez, vous qualifiez mes propos, mon ton caricatural et tout cela, c'est peut-être une manière de ne pas répondre à la question. Effectivement une programmation pluriannuelle d'investissement est amenée à bouger. Vous avez répondu partiellement en nous disant que l'an dernier, nous étions à 2 M€ sur les

équipements de la ZAC de Ferro-Lèbres, nous passons à 11 320 000 €, entre parenthèses, cela correspond à 37 % de notre budget d'investissement de la commune sur les quatre prochaines années, une augmentation de 450 %. Et vous nous dites, c'est l'augmentation du coût de la construction qui justifie +9 M€. Nous passons de 2 M€ à 11 M€. C'est ma question. Je pose cette question et je n'ai pas de réponse. Comment passe-t-on de 2 M€ à 11 M€ ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été sous-évalué ? Est-ce qu'on a fait un projet quatre fois plus grand ? Est-ce que la part du promoteur est inférieure à ce qu'elle devrait être parce que la mairie prend plus à sa charge ? C'est la question que je pose. Comment on arrive à 11 M€ quand on avait parlé l'an dernier de 2 M€. J'espère que cette fois nous aurons une réponse. Je vous remercie.

Monsieur le MAIRE : Ce n'est pas que vous n'avez pas eu de réponse, Monsieur SOULIE, je vous ai répondu. Je peux reconnaître de ne pas avoir compris votre question. La question, j'ai répondu sur oui, il y a une augmentation dans la PPI du coût de construction d'une école, donc c'est normal. Si vous regardez le montant des travaux que nous avions initialement prévus pour l'école de Ferro-Lèbres, il est augmenté aujourd'hui. C'est la question des coûts des travaux, mais ce n'est pas ce qui explique que cela passe de 2 M€ à 11,5 M€ ou 12 M€. C'est la question du devenir du budget de la ZAC. Dans la PPI initiale, nous avions 2 M€ de remboursements d'emprunts de la Ville au budget de la ZAC qui nous permettaient de faire les équipements publics de la ZAC, école, crèche, etc., nous avons dû clôturer le budget de cette ZAC et nous avons expliqué pourquoi au moment où nous l'avons fait et donc le montant des travaux est à intégrer complètement dans la PPI. Aujourd'hui, nous mettons le montant de l'école alors qu'avant nous mettions 2 M€ de contribution de la Ville au budget de la ZAC. Je n'ai pas été clair dans ma réponse et je pense que je le suis maintenant. Vous vouliez une réponse claire, je pensais en avoir fait une : non, nous ne proposerons pas de baisser le taux des impôts fonciers à Tournefeuille. Vous m'interpellez en disant que je n'ai pas répondu ou que ce n'était pas clair.

Monsieur SOULIE : Pas sur ce point. Je disais juste que vous déformiez mes propos en m'attribuant des mots que je n'ai pas prononcés, comme quoi je vous aurais dit « Vous devriez faire ceci ou cela ». Ce n'est pas le cas.

Monsieur le MAIRE : Ce que je ne déforme pas, nous avons compris vos propos de regrets sur ce que vous appelez des abandons – si, je vais y revenir – l'abandon, nous aurions abandonné un certain nombre de projets. Je n'entends rien si ce n'est un argument à la baisse des recettes. Rien sur la DGF, mais cela dont acte, rien sur les tarifs, rien sur les taux si ce n'est à baisser nos recettes. Nos dépenses réelles de fonctionnement augmentent, vous l'avez-vous-même signalé, nous avons besoin et nous venons effectivement différer un certain nombre d'investissements et la seule proposition budgétaire que j'entends, c'est de maintenir l'ensemble de nos investissements et de baisser le taux de la fiscalité. C'est remarquable. Monsieur MORCHID, vous souhaitiez intervenir. Mettez le micro, s'il vous plaît.

Monsieur MORCHID : Pour répondre, je ne vais pas intervenir. Vous ne nous répondiez pas, donc je n'avais pas compris la réponse. Maintenant que vous avez répondu, je comprends mieux. Je vous invite à faire un vœu à l'adresse du Gouvernement, vous savez le faire, pour demander un peu plus d'argent.

Monsieur le MAIRE : Non, mais accessoirement, nous pouvons faire cela, c'est un bon conseil. Si vous le votez avec nous, c'est un bon conseil. Il n'y a pas de difficulté avec cela. Nous sommes dans la discussion et dans le débat, il n'y a rien de choquant là-dedans. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Oui, Laurent SOULIE.

Monsieur SOULIE : Sur un autre sujet, cette fois la vidéoprotection. Je reviens sur la question. Au dernier conseil municipal, effectivement je vous avais questionné en fin de conseil municipal sur l'annonce qui avait été faite aux Tournefeullais lors des vœux où vous aviez

abordé la volonté d'investir dans des systèmes de vidéoprotection. Je vous ai posé la question et je n'ai pas eu ma réponse sur le nombre de caméras, leur implantation. Là, je lis dans La Dépêche aujourd'hui un article où je découvre le montant qui est dans le budget. Vous nous dites « On va renforcer la vidéoprotection », donc effectivement aujourd'hui, il y a quelques caméras sur les bâtiments publics, mais est-ce que cela va se limiter à des bâtiments publics ou est-ce qu'on parle vraiment de développer une vidéoprotection de l'ensemble des secteurs, en particulier les grands axes de Tournefeuille ? Combien de caméras avec les 500 000 € ? Parce que pour ma part, j'estime que ce n'est pas un renforcement. Renforcer, cela veut dire qu'on est déjà fort et Tournefeuille est loin d'être forte en matière de vidéoprotection. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur ces caméras, ces 500 000 € ? Quel va être le déploiement et quelles zones vous allez cibler en particulier ? J'espère que nous n'allons pas nous limiter, encore une fois, à des bâtiments publics.

Monsieur le MAIRE : Encore une fois. C'est Bruno LOMBARDO qui est responsable du patrimoine qui va vous répondre avec les informations et les décisions qui sont prises aujourd'hui et les choses qui sont à l'étude aussi.

Monsieur LOMBARDO : Monsieur le Maire, merci et j'ai grand plaisir de répondre sur ce sujet parce que l'équipe en place et l'équipe précédente n'ont pas attendu pour faire les choses bien et très bien. Il y a eu un travail qui a été fait, beaucoup de travail qui a été fait, tous ces mandats, mais vous venez d'arriver et vous avez le culot en plus d'essayer de nous donner des leçons. Au vu de l'état du pays aujourd'hui et de ce que vous représentez, je pense que vous devriez un petit peu descendre. Mais c'est comme ça. En termes de vidéoprotection, nous avons du matériel que j'ai été voir qui est très performant, très précis, de très bonne qualité. Aujourd'hui, nous avons une difficulté concernant la connexion et la mise en réseau de ce matériel dont nous allons vous répondre sur le nombre. C'est du matériel déjà haut de gamme. Il suffisait effectivement d'avoir les autorisations en termes de connexion, ce qu'aujourd'hui au fur et à mesure, nous allons à voir, notamment avec la Métropole. À partir du moment où nous allons mailler tout cela, effectivement, nous allons avoir une vidéoprotection efficace sur la Ville. Nous y travaillons très fortement avec Madame HUSSON-BARNIER. Nous avons actuellement 32 caméras de vidéoprotection urbaine. 32, ce n'est pas trois ou quatre, vous voyez. Vous avancez toujours des chiffres à côté. Oui, c'est effectivement 32 et en termes de sûreté à l'intérieur des bâtiments pour vidéo protéger les Tournefeuillais et Tournefeuillaises, notamment les publics jeunes, nous avons 29 caméras supplémentaires. Si vous faites le calcul, ce n'est pas trois ou quatre. Non, nous avons effectivement du matériel, encore une fois de haute qualité. Nous travaillons sur le sujet avec les organismes qui vont bien. Puis, nous ne nous arrêtons pas là, c'est-à-dire que nous travaillerons également sur un maillage plus important au niveau de la ville, et ceci chaque année.

Monsieur le MAIRE : Nous votons donc une PPI qui ouvre cette perspective. Il y a des études en cours. Nous avons délibéré, mes chers collègues, sur l'adhésion à ZEFIL. Pourquoi c'est lié ? Parce que c'est le réseau de la fibre qui nous permettra de raccorder l'ensemble des caméras. Donc non, vous n'aurez pas la réponse de combien de caméras précisément, où et comment, etc. Il faut faire œuvre de patience pour avoir tous ces résultats. Vous avez aujourd'hui un état des lieux et un engagement de développer de la vidéoprotection dans l'espace public et vous en saurez plus lorsque l'outil sera déployé et lorsque l'État viendra nous aider à le financer aussi au travers du fonds d'investissement, le FIPD, le Fonds d'Intervention et de Prévention de la Délinquance. En CLSPD, j'ai sollicité auprès du Préfet une aide conséquente. Il faut que l'État, puisque c'est un outil qui sert à l'élucidation aussi, qui sert à la Police nationale, si cela sert à la Police nationale, c'est aussi à l'État de nous aider à financer ces projets. Cela n'a pas été le cas sur tous nos équipements aujourd'hui. Le FIPD ne nous a pas aidés du tout. Oui, Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Je voudrais répondre à Monsieur LOMBARDO qui me dit que je viens d'arriver. Je ne sais pas s'il fait référence à mon arrivée dans ce conseil municipal, mais je lui répondrais que lui aussi vient d'arriver. Si c'est mon arrivée à Tournefeuille, ça fait 18 ans que

je vis à Tournefeuille, donc si effectivement, comme vous le dites, il y avait eu de la part des mandatures précédentes des développements, une volonté de développer des caméras de vidéoprotection, l'ensemble des Tournefeullais et moi-même le saurions. D'ailleurs, j'entends dans votre réponse que vous nous dites que vous y travaillez, que vous avez de l'ambition. C'est très bien, Je le salue, mais ne nous faites pas croire que tout va bien dans le meilleur des mondes. Tournefeuille est quand même la cinquième ville la plus cambriolée de France rapportée à son nombre d'habitants. N'oublions pas cela.

Monsieur le MAIRE : Nous connaissons ce ratio et votre aisance à le rappeler. Regardez les chiffres dans le détail, regardez les villes qui sont concernées, je ne vais pas les citer ici, vous verrez que le résultat malheureusement n'est ni proportionnel au nombre de policiers municipaux, ni à l'équipement de vidéoprotection. Vous regarderez, il n'y a pas de discussion. Bien sûr.

Monsieur SOULIE : Les chiffres, on peut leur faire dire ce qu'on veut.

Monsieur le MAIRE : C'est tellement facile d'évoquer le podium. Je ne vous ai pas donné la parole, sauf si vous voulez la reprendre en levant le doigt. Je vous informe que nous allons clôturer ce débat sur les affaires budgétaires et soumettre au vote l'ensemble des délibérations qui y sont afférentes. Est-ce qu'un sujet n'a pas été abordé ? Est-ce que vous complétez les sujets ? Non. Nous y allons pour une série de délibérations. C'est Frédéric PARRE qui reprend la main. Nous démarrons par les comptes de gestion du payeur. Je quitterai l'assemblée pour le compte administratif 2022 laissant la présidence à Isabelle MEIFFREN et ensuite je reviendrais pour poursuivre. Frédéric sur le compte de gestion.

DEL23-15 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur PARRE : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, c'est un moment où il y a un peu de formalisme à respecter. L'adoption du compte de gestion 2022, je vous rappelle qu'il s'agit du compte du comptable public. Je vous le disais tout à l'heure, le compte de résultat et le compte de gestion ont été rapprochés. Le travail a été fait entre la Ville, le service des finances, la Direction des Finances et le comptable public, de manière à être bien certain que nous étions d'accord à la fois sur la situation patrimoniale de la collectivité au titre de l'exercice 2022 et puis sur l'exécution budgétaire, la comptabilité des deniers. Vous avez entre les mains un document comptable, évidemment, avec des balances, un état des réalisations, etc., des écritures, donc des choses qui sont importantes. Je vous propose, puisqu'il n'y a aucun doute que nous soyons d'accord avec le comptable public, d'approuver le compte de gestion 2022 du budget principal de notre collectivité et de déclarer que le compte de gestion du budget principal de la commune de Tournefeuille, dressé pour l'exercice 2022 par la trésorière principale, Madame Agnès CHAROY, du Service de Gestion Comptable Toulouse Couronne Ouest, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Je vous propose d'adopter le compte de gestion de l'année 2022 dressé par le comptable public.

Monsieur le MAIRE : Merci. Je sou mets à votre approbation le vote de ce compte de gestion 2022.

DEL 23-15 Résultat du vote Adoption du Compte de Gestion 2022 – Budget Principal	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	0	9	0

DEL23-16 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le MAIRE : Je dois quitter la salle et je laisse la présidence à Isabelle MEIFFREN.

Monsieur PARRE : Madame la Présidente.

Madame MEIFFREN : Monsieur l'Adjoint aux finances, je vous laisse présenter cette délibération.

Monsieur PARRE : L'adoption du compte administratif 2022 du budget principal de notre collectivité, nous avons pu constater que Monsieur le Maire, qui est l'ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice écoulé les finances du budget principal de la commune de Tournefeuille, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en ordonnant que les dépenses justifiées. Nous considérons donc qu'il faut arrêter le compte administratif 2022 qui est complètement conforme aux comptes de gestion 2022 que nous venons d'adopter. Vous avez entendu le compte de gestion que je vous ai rapidement présenté, donc je vous présente le compte administratif 2022. Je vais répéter ce que je vous ai dit sous une forme schématique. Il faut le faire. À la clôture de l'exercice, en section de fonctionnement, nous avons un résultat de clôture en fonctionnement qui atteint les 4 045 483,66 €. En section d'investissement, nous avons un besoin total de financement de l'investissement de 2022 qui ressort à 1 457 440,56 €. Je vous passe les détails. Nous pouvons constater que Monsieur le Maire a quitté la séance et que nous allons pouvoir procéder au vote. Je vous propose d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal de la commune de Tournefeuille, d'arrêter ainsi les comptes, comme je viens de les détailler rapidement, c'est vrai et de déclarer que toutes les opérations de l'exercice 2022 sont définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés. Je vous propose aussi de fixer au travers de ce vote l'excédent global de clôture du compte administratif 2022 à 2 588 043,10 €, comme nous l'avons vu tout à l'heure de manière détaillée.

Madame MEIFFREN : Je vais procéder au vote de ce compte administratif qui est en tout point comparable au compte de gestion que nous avons voté tout à l'heure. Je propose formellement que nous levions la main. C'est un moment important. Je vous remercie. Je vais aller chercher Monsieur le Maire.

DEL 23-16 Résultat du vote Adoption du Compte Administratif 2022 – Budget Principal	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	25	0	9	1

DEL23-17 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur PARRE : Maintenant, nous allons donc affecter les résultats 2022. Je ne vais pas revenir dans le détail puisque je vous l'ai expliqué tout à l'heure, mais pour respecter la forme, je vous la présente très brièvement. Conformément aux calculs qui ont été réalisés, excédents de clôture, besoins de fonctionnement, besoins de financement de l'investissement, par contre, et conformément au tableau de reprise des résultats, je vous propose d'affecter au compte 1068 1 457 440,56 €, ce qui fait un report compte tenu du besoin de financement de l'investissement, un report à nouveau de fonctionnement au compte 002 qui est un excédent de 2 588 043,10 €. Je vous propose d'approuver l'affectation des résultats 2022 décomposés de la manière suivante : affectation au compte 1068 1 457 440,56 €, report à nouveau de fonctionnement au compte R002 2 588 043,10 €.

Monsieur le MAIRE : Je le soumetts au vote de l'assemblée.

DEL 23-17 Résultat du vote Affectation des résultats 2022 – Budget Principal de la Ville	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	0	9	0

DEL23-18 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT 2023-2026 RÉVISÉE ET AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS MIS À JOUR

Monsieur PARRE : Ensuite, sauf erreur de ma part, vous me dites, la programmation pluriannuelle d'investissement révisée et les autorisations de programme et crédits de paiement mis à jour. Nous avons révisé la programmation pluriannuelle d'investissement et il y a eu quelques petites modifications de montants de quelques euros seulement, rassurez-vous. Nous vous donnons donc la bonne délibération avec les bons montants.

Un intervenant : La modification, c'est qu'il y avait une différence de montant sur le sport entre l'annexe et celle-là. Non, ce n'est pas cela ?

Monsieur PARRE : Je n'ai pas eu le temps de regarder cela avant le début. Les différences concernent les crédits de 2022 consommés. Après rapprochement avec le comptable public, nous nous sommes rendu compte de quelques petites erreurs sur les crédits consommés.

Un intervenant : Si je peux me permettre, la réflexion que je fais, c'est que nous voyons la différence dans le tableau récapitulatif pour le sport, 1 112 000 et quand nous regardons l'annexe, c'est 1 080 000 €. Je pense qu'il y a une petite coquille.

Monsieur PARRE : Sur le montant de la PPI par pôle ?

Monsieur MARTINEZ : Sur la partie sport uniquement.

Monsieur PARRE : Nous sommes en train de regarder. Excusez-nous.

Monsieur le MAIRE : Nous allons vous dire précisément quels sont les montants qui ont été modifiés, ajustés avec le rattachement du payeur.

Monsieur PARRE : Il y a les AP-CP, mais ce que vous dites, cela concerne le tableau de mise à jour des pôles. C'est cela ? Le sport ?

Monsieur MARTINEZ : Si vous regardez le récapitulatif sur le sport, c'est 1 112 000 €.

Monsieur PARRE : 1 112 704,09 €.

Monsieur MARTINEZ : Sauf qu'ici sur l'écran, vous voyez 1 080 000. C'était juste cela.

Monsieur PARRE : 1 080 000 € dans les tableaux ?

Monsieur PARRE : Effectivement. Nous passons à l'autre et nous y revenons.

Monsieur PARRE : Nous sommes en train d'examiner ces différences. Je vous propose de continuer et nous reviendrons sur cette délibération. Il me faudrait un exemplaire nouveau. Il n'y en a pas un qui a pu revenir ? Merci à vous.

DEL23-19 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur PARRE : Nous vous proposons, même s'il n'y a aucun changement, c'est la loi, d'adopter les taux d'imposition communaux pour l'année 2023 suivants : pour la taxe foncière sur les propriétés bâties taux communal inchangé de 47,65 %, le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties taux communal 2023 117,38 % et taxe d'habitation sur les résidences secondaires puisque la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée, 10,02 % pour le taux communal 2023 inchangé.

Monsieur le MAIRE : Merci Frédéric. Oui, je vous en prie.

Monsieur SOULIE : Sur cette délibération, nous voterons contre, non pas parce que vous avez refusé de la baisser, je ne voudrais pas que vous interprétiez notre vote de cette manière, mais parce qu'il y a

deux ans, nous avons voté contre l'augmentation de la taxe foncière. Dans la logique et dans un souci de cohérence, nous voterons contre le maintien de cette taxe.

Monsieur le MAIRE : Je ne pense pas avoir mal interprété, ceci dit, ou alors nous sommes plusieurs à avoir interprété vos propos sur la proposition de baisser les taux communaux sur l'impôt foncier. Néanmoins, nous retenons votre explication de vote.

DEL 23-19 Résultat du vote Vote des taux d'imposition communaux 2023 – Budget Principal de la Ville	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	28	7	0	0

DEL23-20 SUBVENTIONS 2023 ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS POUR 2023

Monsieur PARRE : Je ne reviens pas sur l'exposé. Par contre, vous avez dans cette délibération, comme je vous le disais tout à l'heure, la liste des associations pour lesquelles la commune va signer une convention. Cela concerne les associations qui perçoivent une subvention supérieure ou égale à 23 000 €. S'agissant des associations, il s'agit de l'association Sportive Tournefeuille Basketball, de l'association Tournefeuille Football, Tournefeuille Handball, Tournefeuille Rugby, le Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville, le Comité des Fêtes, la Crèche Association Tournefeuille en Herbe, la Crèche Association Les P'tits Bouts du Touch et L'Usine, de manière classique. Est annexée à cette délibération la liste des subventions versées à toutes les associations pour un montant de 920 055 €. Nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations les subventions inscrites au budget primitif 2023 tel qu'elles sont inscrites dans cette délibération, et de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer les conventions dont je viens de parler pour l'année 2023.

Monsieur le MAIRE : Nous allons voter en deux temps cette délibération. Ce sera mentionné dans la délibération. Je vais vous proposer de voter un ensemble de subventions à des associations qui comportent des déports de vote. Nous allons regrouper les déports de vote d'Édith BIEBER, Mathieu BOURGASSER, Pierre CASELLAS, Jean DINIS, Aurore DUFAUD, Dominique FOUCHIER, Daniel FOURMY, Rachida LUCAZEAU, David MARTINEZ, Frédéric PARRE, Claude PUYSEGUER, Maryline RIEU, Laurence STASKIEWICZ, Sophie VALCKE et Sonia VON RODZIEWITZ. se déplacent sur les associations suivantes : la AST Foot, l'AST Tournefeuille, l'Athlé 632, Clés de la Paderne, le COS, Cyclos de Tournefeuille, la Guinguette, les Jardiniers de Tournefeuille, le Made in Tournefeuille, l'Office Municipal des Sports, le Secours Populaire, la Société Musicale de Tournefeuille et Tourn'abeille. Les élus que je viens de citer sont membres d'une des associations. Nous regroupons ce vote, mais nous déportons l'ensemble des votes qui doivent se déplacer. En prenant en compte ce déport, je soumetts à votre approbation l'attribution des subventions aux associations que je viens de citer.

DEL 23-20 Résultat du vote Subventions 2023 et conventions d'objectifs pour 2023	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	20	0	0	15

Monsieur le MAIRE : Il nous reste donc un deuxième vote avec l'attribution des subventions pour les associations qui ne font pas l'objet d'un déport de vote par les élus. L'Aïkido, l'AJAJA Rugby, l'Amicale laïque, l'APEDYS 31, l'Association du Troisième Âge et des Aînés, l'Association communale de Chasse, l'Association L'oblique, c'est à dire la compagnie Sylvain Huc, l'Association Sportive de Badminton, l'AST Basket, L'Athlé 632, Bajo el Mar, Body Karaté, Ça pousse à Pahin, Chœur Méditerranée, Chorale de Tournefeuille, Le Club des Boulistes, Le Club de Danse, le Comité des Fêtes, la Compagnie des Archers, la Crèche P'tits bouts du Touch, la Crèche Tournefeuille en Herbe, Culture et Loisirs de Papin, Les donneurs de sang, Les Éclaireurs de France, La FNACA, FCPE collège Labitrie, FCPE Léonard de Vinci, Florear, le Foyer Socio-Éducatif du collège Léonard de Vinci, le GIP, la GV, le Hand, Happy Days, le Hocklines, la Jeunesse au Plein Air, le Jujitsu, le Judo Club, le Karaté Club, le Phun, les Patineurs de

Tournefeuille, Les Petites Frimousses, Lumière d'espoir, L'Usine, Marcher à quatre pattes, Marionnettissimo, la PEEP, l'Association Philatélique, le Repair Café, Les Restos du Cœur, Le Rugby, Scouts et Guides de France, le SIRPEA, Soutien Haïti, Sport et Détente Natation, Stretching, le TSN, le Taekwondo, Tournefeuille Tennis, Tournefeuille Voitures Radio Commandées, le Tumbleweeds et l'UNSS Labritrie ne font pas l'objet de dépôt. Je soumetts de façon groupée l'attribution des subventions aux associations que je viens d'indiquer. Vous avez les montants dans les tableaux qui ont été transmis.

DEL 23-20 Résultat du vote Subventions 2023 et conventions d'objectifs pour 2023	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	35	0	0	0

DEL23-21 TARIFS MUNICIPAUX 2023-2024

Monsieur PARRE : Nous vous proposons d'adopter l'application des tarifs tels qu'ils apparaissent dans le document qui est joint, les dates de mise en application et les modalités étant mentionnées justement dans le tableau joint, comme chaque année, à la délibération.

Monsieur le MAIRE : Y a-t-il des prises de paroles ? Oui, Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Excusez-moi, j'ai oublié de poser cette question dans l'ensemble du débat global, une question qui s'adresse à Madame LUCAZEAU. Enfin, répondra qui veut bien répondre. Nous avons été alertés sur un projet, peut-être que ce n'est qu'un projet qui a été abandonné, mais est-ce que vous pouvez nous confirmer que l'accompagnement au sport sera maintenu ? Je crois qu'il a été question à un moment donné de l'abandonner. La question nous est revenue par des Tournefeuillais, donc je veux juste les rassurer parce que c'est un point important. Beaucoup de parents sont actifs tous les deux et sans cet accompagnement sportif, ils ne pourraient pas inscrire leur enfant à un club sportif.

Monsieur le MAIRE : Rachida LUCAZEAU vous répond.

Madame LUCAZEAU : Monsieur SOULIE, c'est l'accompagnement à la vie associative. Ce n'est pas uniquement que le sport, mais c'est la vie associative. Effectivement, nous avons porté une réflexion sur cet accompagnement parce qu'il y a eu un constat. Le constat d'abord que les familles se sont adaptées lors de la crise sanitaire lorsque le protocole sanitaire imposait le non-brassage, donc l'accompagnement à la vie associative avait été suspendu. Ils ont trouvé d'autres moyens pendant cette crise sanitaire pour accompagner leurs enfants, de l'entraide. Ils ont fait comme ils ont pu. D'autre part, les associations, elles, se sont adaptées également à la crise sanitaire en proposant des créneaux en dehors des mercredis également. Aujourd'hui, ces associations ont gardé ce type de fonctionnement, les familles également, puisqu'alors qu'ils étaient 318 enfants à être accompagnés, ils ne sont plus que 135 aujourd'hui. Tout ceci nous a poussés effectivement à prendre la décision que pour la rentrée prochaine, il y aura la suppression de cet accompagnement.

Monsieur le MAIRE : Vous avez la réponse. Oui, allez-y.

Monsieur SOULIE : Nous voterons l'abandon en conseil municipal à la rentrée, si j'ai bien compris ?

Monsieur le MAIRE : Non, cela ne se vote pas. Vous n'avez pas de tarif à partir de septembre prochain. Vous avez cette information, mais cela ne fait pas l'objet d'une délibération. C'est une organisation de service.

Monsieur SOULIE : Je le regrette. Nous avons été alertés en tout cas par des gens qui avaient eu l'information par votre mail. Vous nous dites qu'il y a moins de personnes, je connais de nombreuses personnes qui s'appuient sur cette organisation pour que leurs enfants puissent avoir une activité sportive. Alors, associative de manière générale, mais souvent c'est du sport et cela concerne les plus jeunes d'entre nous. Je ne suis pas sûr que ce soit une mesure d'économie qu'il faut privilégier.

Madame LUCAZEAU : Il y a aujourd'hui 2 900 et quelques enfants inscrits aussi sur nos groupes scolaires. Vous voyez que 135 enfants, sans minimiser les choses, bien évidemment. D'autre part, nous allons maintenir les enfants dès la rentrée prochaine sur leur groupe scolaire également, pour assurer une continuité aussi pédagogique, ce que les familles avaient beaucoup apprécié pendant la crise sanitaire où nous avons suspendu cet accompagnement à la vie associative. Il faut aussi le souligner, les familles ont beaucoup apprécié que leurs enfants restent sur leur groupe scolaire.

Monsieur le MAIRE : Oui, Nadine STOLL.

Madame STOLL : Qu'est-ce qui est donc prévu pour ces 135 enfants qui eux vont rester un peu seuls ?

Monsieur le MAIRE : Non, ils ne vont pas rester seuls. Ils vont se trouver dans la situation avant que ce service n'existe. J'ai eu des enfants à l'école, nous sommes plusieurs à avoir des enfants à l'école, ce service n'existait pas. Oui, c'est toujours plus difficile de retirer un service lorsqu'il s'est installé et effectivement il faut trouver des solutions. Aujourd'hui, notamment pour les raisons qu'indiquait Rachida, c'est-à-dire le maintien de l'ALAE le mercredi après-midi sur les différents groupes scolaires, ce qui est très apprécié, disperse effectivement les enfants. Cela veut dire que matériellement, pas uniquement budgétairement, nous sommes dans l'impossibilité d'organiser la question du transport. Quand vous avez huit enfants qui partent d'un point A et qui vont à un point B ou B' à côté, nous arrivons à organiser les choses dans des conditions économiques raisonnables. Aujourd'hui, cette dispersion pour une centaine d'enfants ne peut plus être organisée par le service public. C'est aussi simple que cela. Il faudra donc trouver des solutions qui sont l'entraide ou l'organisation des associations. C'est effectivement la réalité. Je soumetts à votre approbation le vote des tarifs.

DEL 23-21 Résultat du vote Tarifs municipaux 2023	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	0	9	0

DEL23-18 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT 2023-2026 RÉVISÉE ET AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS MIS À JOUR

Monsieur le MAIRE : Frédéric, est-ce que nous avons retrouvé nos petits sur la PPI ?

Monsieur PARRE : Nous pouvons revenir sur la PPI. Effectivement, nous avons retrouvé nos petits. La délibération que nous vous avons distribuée est effectivement la bonne aujourd'hui. Il n'y a pas d'erreur si on regarde la page 2 sur laquelle apparaissent les pôles pour la PPI et les montants. Je vais vous expliquer pour quelles raisons le pôle 3 sports fait apparaître un montant de 1 112 704,09 € et non pas 1 080 318,29 €. C'est tout simplement parce que dans la présentation qui est page 2, nous avons inscrit dans le pôle également les opérations décidées avant 2022 qui se terminent en 2022, les CP donc pour un montant de 32 385,80 €. Si on fait l'addition, ce qui augmente le pôle de 1 080 318,29 € à 1 112 704,09 €. Ensuite, il y a effectivement des corrections qui ont été réalisées sur la PPI à proprement parler dans chaque pôle. Si vous le voulez, je peux vous les citer. Non, ce n'est pas la peine. C'était la raison principale. Cela ne remet pas en cause les grands équilibres, mais cela peut être un peu fastidieux.

Monsieur le MAIRE : Des ajustements, c'est bien normal.

Monsieur le PARRE : Des ajustements, voilà.

Monsieur le MAIRE : Il reste des questions ou des interrogations ? Non. Je propose d'approuver cette programmation pluriannuelle des investissements.

DEL 23-18 Résultat du vote	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	7	2	0

Programmation Pluriannuelle d'investissement 2023-2026 révisée et autorisations de programmes et crédits de paiements mis à jour				
--	--	--	--	--

DEL23-22 BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur PARRE : Je ne reviens pas sur la présentation qui a été faite évidemment. Je vais quand même rappeler quelques montants, le total des dépenses et des recettes dans chaque section, c'est un peu obligatoire, de manière à mettre en évidence les grands équilibres. Les équilibres du budget sont les suivants. En fonctionnement, en total des dépenses de fonctionnement, je le rappelle 39 973 299,10 € et en recettes le même montant, avec un montant de dépenses réel de 34 960 696,92 € et un montant de dépenses d'ordre de 5 012 602,18 € en recettes, donc un montant de dépenses réelles de fonctionnement de 39 873 299,10 € et un montant total de dépenses d'ordre 100 000 €. C'est ce qui a été présenté schématiquement tout à l'heure. En investissement, un total des dépenses d'investissement de 13 109 265,13 €, y compris les restes à réaliser avec un total de dépenses réelles de 12 989 265,13 € et un total de dépenses d'ordre de 120 000 €. Pour les recettes d'investissement, un montant total de recettes d'investissement de 13 109 265,13 € dont 8 076 662,95 € de dépenses réelles d'investissement, le reste étant des dépenses d'ordre. Compte tenu de tout ceci, je vous propose d'adopter le budget primitif 2023 relatif à notre ville.

Monsieur le MAIRE : Merci. Est-ce que tout est clair pour vous ? Nous pensons passer au vote. Je propose d'approuver ce BP 2023.

DEL 23-22 Résultat du vote Budget Primitif 2023 – Budget Principal de la Ville	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	7	2	0

DEL23-25 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE ZAC DE FERRO-LÈBRES AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur PARRE : Il reste donc les comptes de gestion et les comptes administratifs des budgets annexes. Nous n'aurons plus de budget annexe, mais il convient, comme je le disais tout à l'heure, d'adopter les comptes de gestion et les comptes administratifs des budgets annexes de la ZAC de Ferro-Lèbres et de la ZAC de Quefets. Compte tenu de tout ce que nous avons dit et de la même manière que pour le budget principal de l'année 2022, je vous propose d'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe de la ZAC de Ferro-Lèbres, tel qu'il est décrit par le comptable public, après rapprochement avec le compte administratif de l'ordonnateur tel qu'il est décrit dans la pièce annexe à la délibération.

Monsieur le MAIRE : Je sou mets à votre approbation.

DEL 23-25 Résultat du vote Adoption du compte de gestion 2022 – Budget Annexe ZAC de Ferro-Lèbres au Budget Principal de la Ville	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	7	2	0

DEL23-26 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ZAC DE FERRO-LÈBRES AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur PARRE : Pour les mêmes raisons que celles que nous avons décrites tout à l'heure pour le budget principal de la Ville de l'année 2022, je vous propose d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe de la ZAC de Ferro-Lèbres au budget principal de la commune de Tournefeuille, d'arrêter les comptes comme ils sont détaillés dans la délibération, de déclarer toutes les opérations de l'exercice closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés et de fixer l'excédent global de clôture du compte administratif 2022 à zéro – je vous ai dit que les comptes de gestion et les comptes administratifs étaient à zéro – conformément à la clôture du budget annexe que nous avons réalisée le 6 décembre 2022, puisque nous avons clôturé et donc nous avons ce résultat.

Monsieur SOULIE : Nous parlons de quelle délibération là ? Parce qu'il y a un truc qui est affiché qui est Quefets et vous nous parlez de Ferro-Lèbres.

Monsieur PARRE : Nous sommes sur le compte administratif de Ferro-Lèbres.

Monsieur SOULIE : Oui, Ferro-Lèbres et le tableau, c'est Quefets.

Madame MEIFFREN : L'affichage n'est pas bon. Nous votons Ferro-Lèbres.

Monsieur PARRE : Oui, nous votons Ferro-Lèbres.

Madame MEIFFREN : Je vous propose de voter le compte administratif de la ZAC de Ferro-Lèbres, tel que Monsieur l'adjoint aux finances l'a présenté.

DEL 23-26 Résultat du vote Adoption du compte administratif 2022 – Budget Annexe ZAC de Ferro- Lèbres au Budget Principal de la Ville	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	25	7	2	1

DEL23-23 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE ZAC DE QUEFETS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur PARRE : Maintenant, il y a ZAC de Quefets. C'est chaque année la même chose. Il y a des années où tout se passe naturellement puis des années où c'est un peu plus difficile. Non, venez, Monsieur le Maire. Nous allons voter le compte de gestion 2022 de la ZAC de Quefets. De la même manière que pour la ZAC de Ferro-Lèbres, nous vous proposons d'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe de la ZAC de Quefets et de déclarer que le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de Quefets, dressé par l'exercice pour l'exercice 2022 par la trésorière principale Agnès CHAROY du Service de Gestion Comptable Toulouse Couronne Ouest, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Madame MEIFFREN : Je le fais.

DEL 23-23 Résultat du vote Adoption du compte de gestion 2022 – Budget Annexe ZAC de Quefets au Budget Principal de la Ville	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	0	9	0

DEL23-24 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ZAC DE QUEFETS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur PARRE : Maintenant, nous allons passer au compte administratif. Nous vous proposons d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe de la ZAC de Quefets au budget principal de la commune de Tournefeuille, d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe de la ZAC de Quefets au budget principal de la commune de Tournefeuille, d'arrêter les comptes comme ils sont détaillés dans la délibération, et nous l'avons vu ensemble au mois de décembre, de déclarer toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés, et de fixer l'excédent global de clôture du compte administratif 2022 à zéro, conformément à la clôture de ce budget annexe. Clôture que nous avons réalisée au mois de décembre 2022 et qui a été contrôlée par le comptable public.

Madame MEIFFREN : Dernière délibération, un peu de courage.

DEL 23-24 Résultat du vote Adoption du compte administratif 2022 – Budget Annexe ZAC de Quefets au Budget Principal de la Ville	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	25	0	9	1

Madame MEIFFREN : Je crois que nous en avons fini avec les délibérations d'ordre budgétaire et financière.

Monsieur PARRE : Nous avons fini et nous n'entendrons plus parler de la ZAC de Quefets et de la ZAC de Ferro-Lèbres. N'oubliez pas qu'il faut signer les documents qui sont là-bas devant moi, en bout de table. N'oubliez pas, avant de partir ce soir, de signer les documents.

Monsieur le MAIRE : Merci Frédéric de cet exercice budgétaire. Merci mes chers collègues de votre vote qui témoigne majoritairement, je ne peux pas dire unanimement, mais majoritairement de la confiance faite à la collectivité. Le vote du budget, c'est aussi remercier les services qui finalement sont au quotidien dans la mise en œuvre des décisions que nous prenons. Je charge Christophe HARDY, notre Directeur Général des Services, de transmettre nos remerciements, nos salutations et nos félicitations à l'ensemble des agents des services. Puis, c'est la Direction des Finances qui est à la manœuvre dans la coordination et l'élaboration de ces rapports budgétaires. C'est un important travail. En votre nom, je remercie et félicite Émilie LEGALLAIS. Nous avons épuisé les rapports à l'ordre du jour de ce conseil municipal.



QUESTIONS ORALES, VŒUX ET MOTIONS

Monsieur le MAIRE : Nous avons une motion, un vœu et quelques questions orales. Je vous propose de redonner la parole à la liste citoyenne pour la motion que vous avez proposée tout à l'heure. Vous en avez lu les trois quarts, nous complétons, nous y répondons et nous avançons comme cela. Merci.

MOTION DE LA LISTE DE LA LISTE CITOYENNE DE TOURNEFEUILLE SUR LA COMMUNICATION AUTOUR DE L'AGORA ET PARTICIPATION AUX CONSEILS MUNICIPAUX

Madame STOLL : Je reprends donc la lecture. La première réunion publique de l'Agora s'est tenue à Pahin en février. Nous avons été plusieurs membres de cette agora à souhaiter faire connaître cette initiative en amont, par voie de tracts, pour que chacun des foyers soit informé et bien sûr pour solliciter leur participation. Est-ce là aussi, pour des raisons d'économie que cette option n'a pas été retenue par la mairie, l'option d'éditer quelques milliers de tracts ? Le problème est que seules 15 à 20 personnes étaient présentes. C'est fort dommageable pour les très nombreux habitants du quartier qui n'ont pas eu cette information. Par ailleurs, nous déplorons que l'Agora n'ait toujours pas d'onglets en première page du site de la mairie. La communication publique s'en trouverait grandement améliorée et la prise de contact avec l'Agora serait rendue possible. Lors de la dernière AG de l'Agora du 9 mars, nombre de participants ont demandé à améliorer sensiblement la communication avec la mairie, via notamment le conseil municipal, afin de faire état de ses travaux et requêtes auprès de tous les élus et ainsi faciliter la circulation et la coordination entre les élus et les services de la mairie. Je cite. C'est suite à cette demande que nous proposons de soumettre au vote la motion suivante, inspirée d'une de nos propositions de campagne. Il est vrai. Mais tout à fait. Nous disons les choses clairement et en toute transparence. Je cite : « Le conseil municipal de Tournefeuille, réuni le 28 mars 2023, décide de la mise en place d'un temps dédié lors de chaque conseil municipal, à l'expression de représentants d'associations ou de groupements de personnes habitant et/ou travaillant sur Tournefeuille afin de leur permettre des échanges publics avec les élus. Ceci s'applique également et tout particulièrement à l'Agora. »

Monsieur le MAIRE : Merci. Vous avez respecté le tempo et le timing. Je le rappelle sur une motion, c'est deux minutes, deux minutes de prise de parole de chaque groupe. Je me tourne donc vers le groupe de Monsieur SOULIE pour savoir si vous voulez vous exprimer. Il n'y a pas d'obligation. Si vous souhaitez vous exprimer sur la motion de la Liste Citoyenne, je vous donne la parole. Vous me dites non, sinon. Non. D'accord, très bien. Pour le groupe majoritaire, c'est Mathieu BOURGASSER qui vous répond.

Monsieur BOURGASSER : Très bien. Pour garder le temps qui m'est imparti, trois éléments de réponse très concrets. Il y a eu un tract pour la réunion du 9 février. Il n'y a pas de mesures d'économies, mais je pense qu'il y a des mesures d'écologie. Je ne sais pas comment vous faites, mais en tout cas, je suis contre qu'on sorte des dizaines, des centaines et des milliers de tracts aujourd'hui dans une situation comme la nôtre. Mais des tracts, il y en a eu. Il y a eu une distribution de tracts à la sortie de l'école et il me semble qu'un terrain de mobilisation, c'est bien une sortie d'école. À ce moment-là, nous avons distribué plusieurs dizaines de tracts aux parents présents. Il y a eu des tracts mis à disposition à la maison de quartier et nous avons qu'elle est fréquentée. Oui, nous n'étions pas 15-20, mais plutôt 25-30. C'est vrai que nous pouvons mesurer la mobilisation aux présents, mais pour moi en tout cas, c'était une bonne réunion et cela a avancé. Il y a une suite d'ailleurs demain soir avec les groupes de travail qui se sont mis en place. C'est la première chose. La question de la communication, il y a deux choses. Déjà, je crois que cela a été discuté lors d'une précédente commission « Vivre la ville », mais il y a un site de la municipalité en refondation et il y a une place prévue pour l'activité de l'Agora dedans. Mais surtout, il faut en convenir, chère Madame STOLL, qu'il y a aussi aujourd'hui une commission communication de l'Agora qui doit être force de proposition et que ces derniers temps, cette commission communication dont vous êtes membre et dont je suis membre aussi, ne s'est pas penchée complètement sur ces questions. Une fois de plus, il faut laisser faire l'Agora, il faut que ces propositions existent. Enfin, sur la participation et c'est pareil aussi sur la communication, je ne reviens pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure, la règle, la charte, les rencontres avec le maire, le comité d'animation qui joue

son rôle et sur la participation aux conseils municipaux sur votre motion, la charte dit que c'est un choix que nous avons fait qu'au moins une fois dans l'année, c'est comme ça que c'est écrit dans la charte, l'Agora intervient devant le conseil municipal. La dernière fois, c'était en juillet, c'est-à-dire la première fois puisque c'était après un an. Avant juillet de cette année, l'Agora interviendra à nouveau. Pour toutes ces raisons et au nom du groupe majoritaire, je propose de rejeter votre motion.

Monsieur le MAIRE : Merci. Je crois que le règlement vous permet de reprendre la parole pour une minute si vous le souhaitez.

Madame STOLL : J'entends votre réponse, mais la demande qui a été formulée lors de la dernière AG de l'Agora correspondait plus à ce que nous demandions ce soir. Je crains fort qu'il y ait une déception à entendre la réponse de la liste majoritaire. Là au cas particulier, je me fais quelque part le porte-parole de la demande qui a été formulée à plusieurs reprises ce soir-là. Mathieu BOURGASSER n'était pas présent et ce n'est pas un problème en soi, mais je peux le confirmer. Quelques élus étaient présents, Daniel FOURMY, je me souviens. Tu pourras confirmer au besoin. Quant à la participation, il y avait effectivement une trentaine de personnes, dont la moitié d'élus, et je tiens à le préciser, au grand étonnement de certains participants. Mais en soi, ce n'est pas un problème. Le fait est qu'il y avait un problème de participation des habitants eux-mêmes et c'est bien ce qu'on soulève.

Monsieur le MAIRE : Allez, une réponse courte. Nous sommes dans les délais.

Monsieur BOURGASSER : Merci de passer de 15 à 30, c'est déjà bien pour la réunion de Pahin. Une demande de l'Agora, cela a deux issues possibles : soit l'assemblée plénière mandate le comité d'animation et c'est le cas pour tout un tas de sujets évoqués dans cette motion et c'est au comité d'animation de porter lors de son rendez-vous avec le maire l'ensemble des questions, mais de porter ailleurs et d'instruire dans les commissions les sujets et la deuxième chose, c'est un vote de la plénière qui dit « Majoritairement, l'Agora s'exprime sur tel sujet. » Or, il n'a pas été question de cela. Vous faites référence à des échanges et à des éléments qui ont été portés à la discussion, mais à aucun moment cela n'a été formulé comme cela. Je réfute l'idée de la demande de l'Agora. Oui, l'Agora réfléchit et là vous prenez un bout de la discussion pour en faire finalement une motion. Je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas cela la démocratie selon moi.

Monsieur le MAIRE : Très bien. Je sou mets à votre approbation le rejet de cette motion.

Résultat du vote Rejet de la motion de la Liste Citoyenne sur l'Agora	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	2	7	0

Monsieur le MAIRE : Le débat est clos, s'il vous plait.

VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE MAJORITAIRE SUR LE FONDS DU LIVRET A

Madame MEIFFREN : C'est un vœu sur le livret A. Le 21 mars 2023, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi du Gouvernement de relance du secteur nucléaire. Ce projet de loi vise à accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR 2 sur des sites nucléaires existants grâce à la simplification des procédures administratives. Le coût de ces investissements est estimé de 50 à 60 milliards d'euros en frais financiers, mais aucune piste sérieuse de financement n'a été avancée officiellement par l'exécutif. En janvier 2023, le directeur général de la Cour des comptes, Éric Lombard, interrogé en commission des finances de l'Assemblée nationale, déclarait sur le nucléaire : « Nous réfléchissons avec EDF et avec l'État sur la façon de structurer son financement avant de proposer la mobilisation de l'épargne populaire préférée des Français, à savoir le Livret A. » Actuellement, les 400 milliards d'euros d'encours du Livret A servent, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations, qui dispose d'un mandat de gestion d'une partie des fonds, à financer majoritairement le logement social et des programmes de renouvellement urbain. Détourner une partie des fonds du Livret A dédié à ces investissements ne peut se justifier au moment où les bailleurs sociaux sont confrontés à deux défis majeurs : amplifier les programmes de construction dans un contexte de ralentissement des programmes et de fort renchérissement des coûts, alors que 1,7 million de ménages sont en attente d'un logement social ; la réhabilitation énergétique des passoires thermiques du parc

social comme la loi l'impose pour éviter que les plus énergivores, classes E, F et G, ne soient interdits à la location entre 2025 et 2034. La hausse des fonds déposés par les Français sur le livret A pendant la crise sanitaire ne peut servir d'argument pour en détourner les objectifs initiaux.

Par ce vœu, nous demandons à l'État la sanctuarisation des fonds du Livret A en direction du logement social pour, d'une part, permettre la création de nouveaux logements sur l'ensemble du territoire, d'autre part, accélérer les programmes de réhabilitation énergétique du parc social, programmes qui contribueront à réduire les consommations d'énergie, les charges des ménages et les émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur le MAIRE : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Merci. Là, je me pose quelques questions quand je lis votre vœu, en particulier quel est le rapport avec la collectivité. Nous sommes sur un vœu de politique nationale qui à mon sens ne sert à rien et n'a rien à faire dans ce conseil municipal. Vous voulez donner des conseils à Bercy en matière de finances, je pense qu'il vaudrait mieux s'occuper des finances de la ville de Tournefeuille et de s'occuper des Tournefeullais au lieu de se complaire dans des postures nationales qui n'ont pas leur place au sein de ce conseil. Vous opposez la construction de centrales nucléaires à la rénovation des logements ou à la construction de logements sociaux. On parle d'une piste de réflexion qui a été envisagée. Nous ne sommes même pas sur quelque chose de concret. Aujourd'hui, rien n'a été décidé. Il y a effectivement un directeur général de la Cour des comptes qui a émis cette idée. Il y a peut-être des réunions qui se tiennent avec des pistes de travail. Mais la façon dont vous formulez ce vœu en parlant de détournement de fonds, nous avons l'impression qu'il s'agit d'un acte illégal, pour moi, cela n'a rien à faire dans ce conseil municipal. Vous vous placez sur le plan national, donc notre groupe votera contre ce vœu.

Monsieur le MAIRE : Merci. D'autres expressions ? Oui, Stéphane MERIODEAU.

Monsieur MERIODEAU : Je vais faire court. Je n'ai pas forcément l'impression que cela n'a pas sa place parce qu'un vœu, c'est justement fait pour s'adresser au-delà du conseil municipal. Pour moi, il me semble que c'est exactement l'objet. Ensuite, effectivement, de tout temps, cela a été bien l'objet du livret A que de favoriser le logement social et il y a peut-être d'autres choses à envisager pour favoriser d'autres choses. Mais nous sommes favorables effectivement, à la fois à ce vœu et à la forme telle qu'il est présenté.

Monsieur le MAIRE : Je vais soumettre à votre approbation. Nous avons déjà eu l'occasion de clarifier la question des motions qui concernent l'organisation et le fonctionnement de notre collectivité et d'un vœu qui concerne une position politique de notre conseil municipal envers différents sujets qui ne concernent pas nécessairement le conseil municipal et la ville de Tournefeuille. N'en déplaise à Monsieur SOULIE, nous sommes dans l'esprit d'un vœu. Mais oui, bien sûr ! Évidemment, ce vœu vous ennuie, mais c'est la réalité. Ne remettez pas en cause l'esprit, nous sommes dans l'esprit du règlement intérieur de notre collectivité. Je sou mets à votre approbation ce vœu qui sera adressé à Monsieur le Président de la République, à Madame la Première Ministre et aux parlementaires de la sixième circonscription. Je sou mets à votre approbation.

Résultat du vote Vœu déposé par le Groupe Majoritaire sur le fonds du Livret A	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	28	7	0	0

Monsieur le MAIRE : Nous avons des questions orales. Je propose à Laurent SOULIE d'intervenir sur les questions orales. Allez-y.

QUESTION ORALE N° 1 POSÉE PAR LA LISTE « TOURNEFEUILLE AUDACIEUSE, INVENTIVE, SOLIDAIRE »

Monsieur SOULIE : Merci. Deux questions qui portent sur des sujets d'urbanisme. La première concerne le permis de construire numéro 03155722C0111 en date du 29 octobre 2022. Nous avons été alertés par des riverains de l'avenue du Marquisat qui ont découvert par voie d'affichage qu'un permis de construire avait été octroyé par la mairie à une société de promotion urbaine sur le périmètre de l'OAP

Grand Marquisat. Ce projet, qui prévoit 100 logements et la création de deux nouvelles voiries, aurait un impact fort sur la vie des riverains de la zone. Ce qui nous surprend d'autant plus, c'est que concernant cette zone, la mairie avait affiché son intention d'y maîtriser les opérations d'urbanisme au travers de la création de l'OAP Grand Marquisat qui n'a plus peut-être d'existence juridique du fait de l'annulation du PLUi-H. Mais sans entrer plus dans les détails, il semble que ce projet ne soit pas le mieux pensé dans l'intérêt collectif des riverains de la zone, en particulier à cause des nouvelles voiries, de vis-à-vis d'immeubles collectifs sur des pavillons existants. Par ailleurs, les hauteurs de construction mentionnées dans le permis ne respectent pas les hauteurs maximales de 7 mètres et quelques définies dans le PLU de 2015 qui est revenu en vigueur suite à l'annulation du PLUi-H. Mes questions : la mairie a-t-elle accordé ce permis en pleine connaissance de ce projet ? Est-ce que les riverains ont été informés comme vous vous étiez engagés à le faire pour tout nouveau permis de construire ? Si oui, quand est-ce que cette réunion de concertation s'est tenue ? Je crois que les riverains se regroupent pour intenter à un recours gracieux en demandant l'annulation du permis de construire en question. Quelle est la position de la mairie sur ce dossier compte tenu, je le rappelle, de la non-conformité de ce permis, de ce projet, avec le PLU aujourd'hui en vigueur ?

Monsieur le MAIRE : Merci. C'est Jean DINIS qui vous répond.

Monsieur DINIS : Merci Monsieur le Maire. Dans un fonctionnement normal, les promoteurs viennent à la mairie nous voir et nous présenter les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre. C'est la première démarche et nous leur demandons de faire cela. Pour les projets qui nous semblent acceptables, nous mettons en place un travail pour préparer une réunion de concertation bien avant le dépôt de permis de construire et cette réunion effectivement se fait avec des riverains. Pour ce dossier, le promoteur a utilisé des méthodes qui sont très discutables. En effet, en mars 2022, un premier PC a été déposé sans notre avis ni concertation avec les riverains. Par conséquent, au vu du dossier, nous avons refusé ce permis. Fin juillet, sans informer personne, un nouveau PC identique au précédent a été déposé dématérialisé sur une plateforme dédiée. Des délais ont couru et le promoteur s'est retrouvé avec un PC tacite sur un projet que nous n'avons pas validé. À ce sujet, j'ai reçu des riverains et je leur ai expliqué la situation. Comme vous le savez et vous l'avez dit, plusieurs recours gracieux sont en cours. De notre côté, avec le service juridique, nous allons tout mettre en œuvre pour que ce projet n'aboutisse pas, bien sûr. Enfin, pour terminer, je vous confirme notre volonté de ne pas réaliser de projet collectif sur l'avenue du Marquisat, le chemin de la Ramée et d'ailleurs depuis le début de ce mandat, aucun projet collectif n'a abouti malgré de nombreuses sollicitations.

Monsieur le MAIRE : Merci Jean. Un complément ? C'est clair pour vous ?

Monsieur SOULIE : Non, je vous remercie. La réponse est claire, donc elle me rassure. Merci.

QUESTION ORALE N° 2 POSÉE PAR LA LISTE « TOURNEFEUILLE AUDACIEUSE, INVENTIVE, SOLIDAIRE »

Monsieur le MAIRE : Votre deuxième question Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Cela concerne le projet Le Tornela qui se situe entre la rue Gaston Doumergue et la rue de Guyenne et le boulevard Eugène Montel. Ce chantier suscite l'inquiétude des riverains de la rue de Guyenne qui n'ont toujours pas la certitude que cette rue restera une impasse. Est-ce que vous pouvez nous confirmer que la rue de Guyenne gardera son statut d'impasse de manière permanente, telle que cela a été annoncé de manière orale aux riverains ? Existe-t-il un plan de circulation pour les futures entrées et sorties des véhicules des habitants de l'immeuble Tornela ? Pourriez-vous nous communiquer une copie de ce plan s'il existe ? Merci.

Monsieur le MAIRE : Avec un peu de formalisme excessif, nous pourrions considérer qu'il y a trois questions, Monsieur SOULIE. Mais bon, dont acte. C'est Bruno LOMBARDO qui vous répond.

Monsieur LOMBARDO : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur SOULIE, j'ai besoin d'une précision. Il s'agit de la rue de Guyenne, mais vous parlez de quelle section de la rue de Guyenne pour vous répondre ?

Monsieur SOULIE : Pas la partie qui la rejoint au bout du boulevard Eugène Montel, mais la partie qui est aujourd'hui en impasse, donc qui donne sur la rue du Languedoc.

Monsieur LOMBARDO : La partie qui est sur le Languedoc est privée. À partir de ce moment-là, il faut rassurer et c'est votre devoir également de rassurer les riverains de ce projet. Sachant que j'ai eu bien sûr un copié-collé, c'est étonnant, de vos questions la semaine dernière et j'ai répondu avant votre question dimanche soir autour de 20 h 00 à la personne qui nous a posé la question. C'est une famille, mais je me suis déjà exprimé sur le sujet. Une famille, c'est déjà assez pour que nous puissions répondre tout à fait précisément et rassurer effectivement. C'est privé, donc il n'y a pas de voie ni d'accès des riverains de Tornela par cette voie qui est privée. Ensuite, concernant le plan, oui, bien sûr, il y a un plan, mais qui ne nous satisfait pas totalement quant aux emprises, aux ordures ménagères, etc. Nous devons affiner avec le promoteur et Toulouse Métropole avec qui nous sommes en relation constante et puis viendra le moment effectivement où vous aurez, en tout cas, les riverains auront une réunion pour donner tous les éléments précis de cette affaire pour le mieux.

Monsieur le MAIRE : Merci. Est-ce que cela vous convient ?

Monsieur SOULIE : Très bien. Je vous remercie.

Monsieur le MAIRE : Merci. Merci Bruno pour cette réponse. Nous en terminons avec une question orale de Stéphane MERIODEAU.

QUESTION ORALE N° 3 POSÉE PAR LA LISTE CITOYENNE TOURNEFEUILLE

Monsieur MERIODEAU : Monsieur le Maire, merci. En l'occurrence, il s'agit d'une question qui est surtout une prise de position complémentaire au vœu que nous avons formulé ensemble lors du conseil municipal dernier pour le retrait de la réforme des retraites, mais sur lequel nous pouvons échanger derrière. Lors de ce conseil municipal, nous nous devons de faire état de la situation actuelle explosive dans le pays, situation faisant suite aux deux ans de lutte exceptionnelle des Gilets Jaunes, annonciatrice de luttes sociales généralisées et un projet de retraite désormais qui est rejeté par 80 % des Français puis imposé par un 49-3 à l'Assemblée nationale qui provoque une colère immense et une détestation d'un président de la République empli de suffisance et de mépris insupportable. Loin d'entendre la foule, il la nie, il la rabaisse, il la réprime aveuglément, avec des matraquages et des arrestations démesurées et hors de propos, des centaines de gardes à vue sans motif. Dans l'intérêt du pays et de sa tranquillité, son devoir de président serait de revenir à la raison en acceptant sa défaite et de donner sa vraie valeur à la démocratie, celle du peuple, des salariés. Lui et son gouvernement s'en trouveraient grandis. Pourquoi une telle obstination ? Quelles sont leurs véritables motivations ? Sauver le régime par répartition ? Faux. En 2021, Emmanuel MACRON défendait déjà la retraite à point qui était une première étape dans la description du modèle social solidaire et par une individualisation et une incitation au final à la capitalisation. Comblent le déficit ? Faux également. Aucune étude économique sérieuse ne fait état d'un déficit structurel justifiant cette réforme. L'éventuel déficit à combler serait du même ordre de grandeur grosso modo que certains cadeaux déjà faits aux riches, par exemple la suppression de l'impôt sur la solidarité sur la fortune environ 4 milliards pour 2017 ou un cadeau fait aux entreprises via la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée qui rapportait 18 milliards par an. Une véritable réforme sociale serait de revenir à l'âge légal de 60 ans, de réduire le nombre d'annuités en tenant compte de la pénibilité. Pour cela, il y a des nombreuses propositions : augmentation de salaire et de cotisations, égalité salariale entre les femmes et les hommes, faire payer des impôts aux supers profits dans les mêmes proportions que les salariés. Nous rappelons quand même que le taux d'impôt des 0,1 % les plus riches en France atteint seulement 2 % de leur richesse accumulée. Et enfin, faire payer les GAFAM, Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft qui ne payent toujours pas leurs impôts en France. En conclusion, les deux élus de la liste citoyenne appellent et partagent pleinement les revendications des millions de manifestants, à savoir le retrait de la réforme ou la mise en place immédiate d'un référendum populaire sur le maintien ou l'abandon de cette réforme.

Monsieur le MAIRE : Merci. Laissons les groupes qui souhaitent s'exprimer sur le sujet. Daniel FOURMY pour le groupe majoritaire.

Monsieur FOURMY : Quelques mots. Je pense que nous avons fait un vœu, une motion tout à fait claire de soutien à la lutte intersyndicale demandant le retrait de cette réforme. Ce vœu a été voté majoritairement ici. Je pense qu'en rajouter aujourd'hui paraît quand même superflu et inutile. Je pense que ce que nous pouvons réaffirmer oralement ici et nous étions tous dans les manifestations, c'est notre soutien à l'intersyndicale qui reste unie dans cette lutte et dans sa demande et qui est multiple maintenant, puisqu'il y a effectivement la demande de référendum. Je ne crois pas qu'il y a, surtout dans cette forme, opportunité, nécessité de faire un vœu ce soir.

Monsieur MERIODEAU : En l'occurrence, il n'y a pas de vœu.

Monsieur FOURMY : Non, il n'y a pas de vœu.

Monsieur le MAIRE : S'il vous plaît. Daniel FOURMY vient de donner la position du groupe majoritaire. Des éléments ? Quelqu'un d'autre veut s'exprimer sur ce sujet ? Non, c'est bon. Pardon, Isabelle, mais le groupe majoritaire s'est exprimé. Je donne la parole à Laurent SOULIE.

Monsieur SOULIE : Je ne comprends pas à qui est adressée la question parce que c'est une question en conseil municipal qui vous est adressée. Je ne sais pas. C'est une motion ? C'est un vœu ? Nous ne savons pas trop.

Monsieur le MAIRE : Ce n'est pas une motion, c'est un vœu. C'est une question.

Monsieur SOULIE : C'est une question qui vous est posée à vous.

Monsieur le MAIRE : Elle a été déposée comme une question. Nous y avons répondu comme une question. Il m'appartient de donner la parole à quelqu'un pour y répondre. C'est une question que j'ai acceptée, puisqu'elle est relative à une délibération que nous avons prise. Nous avons délibéré, Daniel FOURMY vient de le rappeler, autour d'une motion. Elle a donc sa place. C'est un vœu. Pardon, c'était un vœu.

Monsieur SOULIE : Nous revenons donc sur un vœu du précédent conseil municipal au travers d'une question.

Monsieur le MAIRE : Une question orale.

Monsieur SOULIE : Je pense que nous avons beaucoup travaillé ce soir et nous pouvons nous abstenir peut-être de rajouter des sujets qui n'ont pas d'intérêt.

Monsieur le MAIRE : C'est votre position.
S'il vous plaît ! Ne parlez pas sans le micro, nous ne vous entendons pas. Cela fait un bruit de fond.

Monsieur SOULIE : Je disais que nous avons déjà eu le sujet au dernier conseil municipal, donc pourquoi y revenir ?

Monsieur le MAIRE : Absolument. Je vous ai entendu sur le sujet. La question était recevable dans la mesure où elle était afférente à une délibération. Nous avons délibéré sur un vœu, pas une motion, mais sur un vœu et donc elle était légitime, recevable pour ce conseil municipal. Voyez-vous, Monsieur SOULIE, un peu de formalisme. Je vous remercie, mes chers collègues. Je vous souhaite une bonne soirée.

Monsieur PARRE : N'oubliez pas de signer les documents budgétaires, s'il vous plaît.

La séance est levée à 21 h 25.

